

# DSCG

Diplôme supérieur de comptabilité  
et de gestion

## Comment et où se préparer ?

Edition 2019



**DSCG**  
**DIPLOME SUPERIEUR DE COMPTABILITE**  
**ET DE GESTION**  
**COMMENT ET OU SE PREPARER ?**

**EDITION 2019**

Le service formation du CSOEC remercie les enseignants et les présidents de jury qui contribuent à la mise à jour de ce Guide

**ISBN : 978-2-35267-733-8**



# PRÉFACE

---

Les textes réglementaires ont prévu la possibilité d'un accès au stage d'expertise comptable avec un DSCG incomplet (D. 31 mars 2012, art. 68 et arrêté du 3 mai 2012, Titre V Règlement du stage, art. 503).

La profession a soutenu et encouragé cette ouverture pour permettre aux jeunes qui ont acquis un diplôme de niveau bac + 5 procurant la dispense de 4 unités d'enseignement (UE) au moins du DSCG (hors UE facultatives) de pouvoir entrer dans la profession et de commencer le stage d'expertise comptable, à charge pour eux d'obtenir le DSCG au cours des deux premières années de stage.

Si pour un grand nombre de stagiaires, cette faculté ne pose pas de problème, ils décrochent le DSCG dans les temps, pour d'autres elle constitue un réel handicap lorsqu'ils se retrouvent piégés à l'issue des deux premières années de stage. Ils voient en effet leur stage suspendu et dans le pire des cas invalidé, faute de produire le précieux sésame (le DSCG) pour poursuivre vers l'expertise comptable.

Cet effet contre-productif de la réforme de 2006 s'est révélé courant 2011-2012. Le comité national du stage, appuyé par la commission nationale de la formation professionnelle, a alors demandé un « audit » de la situation à l'Association nationale des experts-comptables stagiaires, stagiaires commissaires aux comptes, et étudiants en comptabilité supérieure (ANECS). Depuis, les conseils régionaux de l'Ordre se sont mobilisés pour mettre en garde les futurs stagiaires sur les risques encourus lorsqu'ils s'inscrivent avec le DSCG incomplet. Pour leur part, les cabinets freinent leurs stagiaires potentiels si ces derniers n'ont pas le DSCG ou les encouragent à l'obtenir avant de s'engager dans le stage.

Le comité national du stage, la commission de la formation professionnelle du CSOEC et l'ANECS ont proposé plusieurs actions préventives et correctives pour que cette mesure séduisante au départ ne devienne pas une voie sans issue pour certains. L'édition de ce guide pratique s'inscrit dans ce dispositif. Il présente le DSCG, regroupe plusieurs témoignages et conseils, donne une liste inédite, vraie valeur ajoutée, d'un grand nombre de centres de préparation aux UE du DSCG, notamment aux UE 1 « Gestion juridique fiscale et sociale » et 4 « Comptabilité et audit ». Ce sont les principaux freins, car aucun diplôme ne dispense les candidats de ces deux

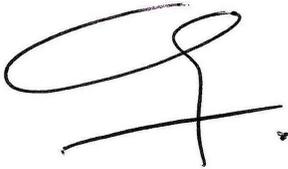
UE (à l'exception du certificat d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes, CAFCAC).

C'est un outil qui a vocation à être régulièrement actualisé. Les utilisateurs sont invités à faire part des corrections ou ajouts éventuels ainsi que de leurs suggestions d'amélioration. Nous espérons qu'il vous sera utile.

Bon travail !

**Nicole Calvinhac**

Vice-présidente du Conseil  
supérieur de l'Ordre des experts-  
comptables  
Présidente de la commission  
nationale de formation



**Marie-Claude Mignon**

Contrôleur nationale du stage  
d'expertise comptable  
Présidente du Comité national  
du stage



# SOMMAIRE

<b>PREFACE.....</b>	<b>3</b>
CHAPITRE 1 DSCG EN BREF .....	7
CHAPITRE 2 DSCG ET ACCES AU STAGE D'EXPERTISE COMPTABLE .....	11
1. Conditions d'inscription au stage d'expertise comptable .....	11
2. Inscription en stage avec un DSCG incomplet .....	12
2.1. Difficultés avérées.....	12
2.2. Risques identifiés .....	12
2.3. Pistes de solutions .....	13
2.4. Témoignages .....	13
CHAPITRE 3 ABORDER LES UE1 ET 4 DU DSCG .....	17
1. Principales caractéristiques des épreuves .....	17
2. Nature du questionnement .....	17
3. Qualités requises.....	18
CHAPITRE 4 REUSSIR LES UE1 ET 4 DU DSCG .....	19
1. Quelques conseils pour l'UE1 <i>Gestion juridique, fiscale et sociale</i> .....	19
2. Quelques conseils pour l'UE4 <i>Comptabilité et audit</i> .....	20
CHAPITRE 5 ANALYSE DES SUJETS DE L'UE1 <i>GESTION JURIDIQUE, FISCALE ET SOCIALE</i> SESSIONS 2011 A 2018.....	21
1. Session 2011 .....	22
2. Session 2012 .....	24
3. Session 2013 .....	25
4. Session 2014 .....	28
5. Session 2015 .....	30
6. Session 2016 .....	31
7. Session 2017 .....	34
8. Session 2018 .....	36

CHAPITRE 6 ANALYSE DES SUJETS DE L'UE4 COMPTABILITE ET AUDIT	
SESSIONS 2011 A 2018.....	39
1. Session 2011 .....	39
2. Session 2012 .....	41
3. Session 2013 .....	42
4. Session 2014 .....	44
5. Session 2015 .....	46
6. Session 2016 .....	47
7. Session 2017 .....	48
8. Session 2018 .....	50
CHAPITRE 7 ANNEXES .....	53
1. Rapport du jury sur la session 2018 du DSCG .....	53
1.1. Evolution du nombre d'inscrits et de présents .....	53
1.2. Evolution du nombre d'admis aux épreuves ponctuelles et des taux de réussite.....	54
1.3. Présentation des résultats détaillés de la session 2017 et 2018.....	55
1.4. Nombre d'admis au DSCG .....	55
1.5. Analyse des épreuves ponctuelles du DSCG .....	56
1.6. Retour sur la VAE du DSCG .....	63
2. Où se préparer aux épreuves du DSCG ? .....	66
2.1. Etablissements publics .....	66
2.2. Etablissements privés sous contrat .....	70
2.3. Etablissements privés .....	74
2.4. Établissements universitaires .....	79
2.5. Centres CNAM - INTEC.....	83
2.6. Formation continue pour adultes GRETA .....	88
2.7. Enseignement à distance .....	90
2.8. Instituts régionaux de formation (IRF) de l'ordre .....	91
3. Sites utiles.....	94

## CHAPITRE 1 DSCG EN BREF

Le DSCG permet d'occuper des postes à haut niveau de responsabilité dans une structure d'exercice libéral ou en entreprise.

Ce diplôme est régi par le décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise, articles 49 à 62).

Le grade de master est conféré de plein droit aux titulaires du DSCG (D. 2012-432, art. 62 transféré dans le code de l'éducation à l'art. D 612-34 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020).

Sont admis à se présenter aux épreuves du DSCG les candidats titulaires d'un des titres et/ou diplômes suivants (D. 2012-432, art. 49) :

- le DCG (D. 2012-432 du 30 mars 2012, art. 45 à 48 et 54 à 62) ;
- un titre ou diplôme admis en dispense du DCG (arrêté modifié chaque année en fonction de la mise à jour des dispenses) ;
- un master ou un diplôme conférant le grade de master délivré en France ou dans un autre Etat membre de l'espace européen de l'enseignement supérieur ;
- le DECF (D. 81-537 du 12 mai 1981 abrogé).

Le DSCG comporte sept unités d'enseignement (UE) obligatoires et une UE facultative. L'organisation et le programme de chaque UE sont fixés par arrêté du 28 mars 2014.

La préparation des UE 1 à 6 représente un volume de travail préparatoire de 120 à 180 heures environ, selon les UE. L'UE 7 de relations professionnelles comprend la réalisation d'un stage de 12 semaines auprès d'un expert-comptable ou d'un commissaire aux comptes, ou encore au sein de services comptable, financier ou de gestion d'une entreprise, d'une collectivité publique ou d'une association. Pour les salariés de la branche, le mémoire demandé pour cette épreuve peut porter sur l'expérience professionnelle déjà acquise.

Le DSCG est délivré aux candidats qui ont obtenu une moyenne générale au moins égale à 10/20 à l'ensemble des épreuves constitutives du diplôme, sans note inférieure à 6/20 (note éliminatoire).

Le DSCG peut être obtenu en totalité ou partiellement par validation des acquis de l'expérience (VAE). L'épreuve facultative (8) de langue étrangère n'est pas prise en compte dans le dispositif de VAE.

Le DSCG peut donc être obtenu de plusieurs façons, par :

- examen et obtention d'une moyenne générale au moins égale à 10/20 sans note éliminatoire ;
- VAE ;
- examen et VAE partielle ;
- dispense sous réserve de satisfaire aux épreuves du DSCG ne bénéficiant pas de dispense, cas notamment des UE 1 et 4.

Le DSCG est la voie d'accès au stage d'expertise comptable, obligatoire pour s'inscrire aux épreuves du diplôme d'expertise comptable (DEC)<sup>1</sup>.

### 8 UE du DSCG

UE	Coefficient	Modalité	Durée	ECTS <sup>2</sup> ou crédits européens
1. Gestion juridique, fiscale et sociale	1,5	Ecrit	4h	20
2. Finance	1	Ecrit	3h	15
3. Management et contrôle de gestion	1,5	Ecrit	4h	20
4. Comptabilité et audit	1,5	Ecrit	4h	20
5. Management des systèmes d'information	1	Ecrit	3h	15
6. Epreuve d'économie se déroulant partiellement en anglais	1	Oral (Préparation 2h)	1h	15
7. Relations professionnelles	1	Oral	1h	15
8. Epreuve facultative de langue étrangère	1	Ecrit	3h	-

<sup>1</sup> A l'exception des personnes titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes (CAFCAC) qui permet de s'inscrire directement aux examens du DEC

<sup>2</sup> European Credit Transfer System ou Crédits Européens.

ATTENTION : Le DSCG bénéficie d'un toilettage de son programme et de nouvelles dénominations sur certaines de ses UE (décret 2018-1360 du 28 décembre 2018 modifiant le décret du 30 mars 2012 et arrêté du 13 février 2019, BO 26 juin 2019). Cette refonte entrera en vigueur à la session 2020 du DSCG.

Cette refonte sera déclinée dans l'édition 2020 de ce Guide.



## CHAPITRE 2 DSCG ET ACCES AU STAGE D'EXPERTISE COMPTABLE

### 1. Conditions d'inscription au stage d'expertise comptable

---

Pour s'inscrire en stage d'expertise comptable, il faut en principe être titulaire :

- du DESCF (D. 81-537 du 12 mai 1981 abrogé) ;
- du DSCG (D. 2012-432 du 30 mars 2012, art. 49 à 62).

Toutefois, les textes prévoient la faculté de s'inscrire en stage d'expertise comptable avec un DSCG incomplet, dès lors que le candidat est titulaire d'au moins 4 des UE obligatoires, qu'elles soient obtenues par report de note (de l'ancien régime), dispense, examen ou VAE.

Alors que la durée du stage d'expertise comptable est de trois ans, l'accès au stage avec un DSCG incomplet est limité à deux ans pendant lesquels l'expert-comptable stagiaire doit obtenir les UE manquantes.

Si le DSCG n'est pas obtenu pendant ou à l'issue de ces deux premières années, le stage est suspendu pour une durée maximum de trois ans. L'expert-comptable stagiaire est informé de la suspension de son stage par le service du stage du Conseil régional de l'Ordre, après plusieurs rappels et entretien.

Si le DSCG n'est pas obtenu au cours de cette suspension de trois ans, la période de stage déjà accomplie n'est pas validée (D. 2012-432 du 30 mars 2012, art. 68, arrêté du 3 mai 2012, art. 503).

L'accès au stage d'expertise comptable avec un DSCG incomplet n'est pas ouvert aux :

- candidats qui sollicitent une diminution d'une année de stage au titre d'une expérience professionnelle (arrêté du 3 mai 2012, art. 504).
- candidats qui ont accompli leur stage de commissaire aux comptes et doivent effectuer une année de stage d'expertise comptable pour pouvoir s'inscrire aux épreuves du DEC (D. 30 mars 2012, art. 77 al. 2).

L'expert-comptable stagiaire qui commence son stage avec le DSCG incomplet a le choix entre les examens et la VAE pour obtenir les épreuves qui lui manquent. Les deux démarches peuvent être envisagées, mais pas au cours de la même session. Si le choix se porte sur une VAE totale ou partielle, il faut savoir que :

« Le DSCG correspond de façon privilégiée au poste de DAF dans un groupe ou de chef de mission senior ou de responsable de service en cabinet » (Pascal Charpentier, « Valider des diplômes de l'expertise comptable par la VAE », Sup'Foucher, septembre 2012).

## 2. Inscription en stage avec un DSCG incomplet

La synthèse 2018 des comptes rendus annuels des contrôleurs principaux du stage élaborée par le service formation du Conseil supérieur de l'Ordre, signale que le tiers des candidats s'inscrivant en 1<sup>e</sup> année de stage n'ont pas le DSCG complet. En fin de 2<sup>e</sup> année, 21 % environ n'ont pas obtenu ce diplôme, et 276 stagiaires en 2018 se retrouvent en invalidation totale du stage à l'issue des trois années de suspension.

### 2.1. Difficultés avérées

Les témoignages se multiplient et les faits le prouvent : commencer le stage d'expertise comptable avec le DSCG incomplet peut être source de grandes difficultés. En effet, cela implique de cumuler :

- le travail en cabinet ou autre lieu de stage qui est souvent une découverte, un premier emploi requérant une adaptation et un investissement temps important y compris sur le temps personnel, des déplacements, des réunions internes, des obligations de résultats, etc. ;
- les obligations liées au stage : formations et rapports semestriels d'activités (dès le début de la 2<sup>e</sup> année de stage), entretien avec son contrôleur du stage ;
- la préparation des UE manquantes du DSCG, souvent en candidat libre, alors que l'ensemble des obligations du stagiaire a pour objectif de le préparer aux épreuves du DEC.

Pour la quasi-totalité des experts-comptables stagiaires se trouvant dans cette situation, les UE manquantes sont les UE 1 « Gestion juridique, fiscale et sociale » et 4 « Comptabilité et audit » qui ne bénéficient d'aucune dispense, contrairement aux autres épreuves. Incontournables, elles sont réputées difficiles ou déroutantes si elles ne sont pas bien préparées.

### 2.2. Risques identifiés

Les candidats doivent être avertis des risques possibles :

- suspension de stage au bout de deux années pour une période maximale de trois années ;

- invalidation des deux années de stage effectuées en cas de non obtention du DSCG dans les délais requis, c'est-à-dire à l'issue de la suspension de stage de trois ans ;
- perte de confiance en soi et déception pour l'expert-comptable stagiaire comme pour le maître de stage ;
- perte financière en cas de suivi d'une formation spécifique ;
- ralentissement de l'évolution au sein du cabinet et ralentissement de sa carrière.

### 2.3. Pistes de solutions

Pour éviter ces risques ou tout simplement le stress de l'examen pendant le stage, il est recommandé au candidat :

- de bien apprécier la situation avant de s'inscrire en stage d'expertise comptable avec le DSCG incomplet ;
- d'écouter les conseils du service du stage, voire des stagiaires déjà confrontés à cette situation, et de différer son inscription, ce qui n'exclut pas d'avoir une activité professionnelle mais sans les contraintes du stage ;
- si les opportunités du marché de l'emploi sont trop tentantes ou si une situation personnelle l'exige, de s'efforcer de se fixer comme priorité absolue l'obtention des UE du DSCG dès la première année de stage allégée en termes d'obligations, puisqu'elle ne comporte pas de rapport semestriel d'activité ;
- de prendre le temps et les dispositions nécessaires pour préparer ces épreuves en commençant par penser à s'y inscrire dans les délais ([www.siec.education.fr](http://www.siec.education.fr)) ;
- d'en parler à son maître de stage et à son contrôleur ;
- de se tourner vers l'ANECS qui propose des outils et une entraide ;
- d'utiliser cet ouvrage comme une ressource.

*La piste du financement des formations par l'Opérateur de compétences (OPCO) de branche est aussi à explorer. Il est nécessaire de s'en rapprocher pour en connaître toutes les modalités.*

### 2.4. Témoignages

#### **Agnès Fortier, mémorialiste**

J'ai effectué mes deux premières années sans le DSCG. Issue d'un master CCA, il me restait les UE 1 et 4 à passer lors de mon inscription au stage

d'expertise comptable. Je savais qu'il était très difficile d'obtenir le DSCG au cours des deux premières années de stage : faible taux de réussite (environ 20 % pour les UE qui me manquaient), nombre croissant de suspensions de stage pour ce motif, mises en garde lors de la journée d'accueil des stagiaires.

J'ai alors opté pour la préparation d'une épreuve par année en commençant par l'UE 1 qui me semblait être la plus difficile, avant de passer à l'UE 4 et j'ai multiplié les occasions de m'y préparer :

- formations financées par mon cabinet ou par moi-même ;
- soirées de travail sur les annales organisées par le Conseil régional de l'Ordre ;
- travail en groupe.

Voir comment d'autres abordent un même sujet aide à prendre du recul et à mieux l'intégrer.

Aujourd'hui, il existe également le « *DSCG possible* » proposé par l'ANECS en plus de préparations à tarif réduit des organismes de formation.

Toute formation est une aide indéniable et apporte beaucoup en termes de méthodologie d'examen mais elle n'est pas suffisante. Je dois ma réussite à mes efforts de travail pris sur mon temps personnel, à une bonne méthodologie acquise au cours des formations suivies et au soutien de mon entourage.

Il n'est pas évident de tout mener de front : un métier qui mobilise beaucoup, le stage et ses obligations, les examens de surcroît. Mais tenez bon, le DSCG est accessible !

### ***Olivier Gruffy, expert-comptable stagiaire de 3<sup>e</sup> année***

Après avoir travaillé plusieurs années en entreprise, j'ai décidé de reprendre quasiment à zéro mon cursus et d'aller au terme de la filière de l'expertise comptable et du commissariat aux comptes.

En effet, de 2002 à 2011, je m'étais réorienté professionnellement et j'avais donc laissé de côté la préparation du DESCF (avant le DSCG). Je tentais chaque année de passer l'examen, mais sans succès. Je n'étais pas totalement investi dans cet objectif et l'absence de résultat en a été la conséquence.

Par la suite, plusieurs évènements professionnels tels que le changement de structure et d'organisation, la réorientation du portefeuille client dans mon précédent cabinet, mon adhésion renouvelée à l'ANECS Ile de France,

m'ont incité à me remobiliser sur les examens comptables. Démarche positive car j'ai terminé le DSCG l'an passé au cours de ma 1<sup>e</sup> année de stage. Je ne regrette pas cet investissement.

Pour réussir rapidement, j'ai fait le choix en 2013 de réserver une part non négligeable de mon temps et de mon énergie à préparer le DSCG. J'ai pu utiliser tous les outils disponibles tels que :

- cours financés par la formation professionnelle,
- soutien de l'ANECS Ile de France avec les réunions axées sur l'UE 4 du DSCG,
- possibilité de m'organiser professionnellement et personnellement. Ce dernier aspect est très important. Professionnellement d'abord, parce que mon employeur, aujourd'hui mon maître de stage, a accepté que je lève le pied pour mes révisions. Personnellement ensuite, car mon entourage familial ne comprenait pas toujours bien les enjeux ; il faut donc être convaincant et motivé.

Le résultat dépasse largement les difficultés et autres contraintes. C'est un secteur d'activité aux ouvertures et possibilités quasiment sans limite. Aujourd'hui, je n'ai pas encore fini le cursus, mais ma motivation reste intacte.



## CHAPITRE 3 ABORDER LES UE1 ET 4 DU DSCG

*Éléments transmis par Laure Bataille et Marie-Noëlle Carpentier (présidente et vice-présidente de l'APDCG, professeures des classes de DCG et DSCG)*

### 1. Principales caractéristiques des épreuves

---

Les principes évoqués ci-après valent pour toutes les UE du DSCG. Toutefois, il est davantage question ici des UE1 et 4 du DSCG.

Il est demandé au candidat :

- de maîtriser des connaissances générales et juridiques pour l'UE1, générales et comptables/audit pour l'UE4, sans pour autant oublier les connaissances acquises pour le DCG dans ces domaines ;
- d'être capable de mobiliser des connaissances spécifiques et relativement exhaustives sur des problèmes précis ;
- de rédiger des réponses précises en termes adaptés, en suivant un plan logique mettant en évidence les arguments choisis ;
- d'adopter une orientation professionnelle, dans la mesure où les questions comportent différentes parties visant à bien cerner les aspects d'un problème, et de permettre la prise de décisions dans une entreprise ou dans le cadre d'une mission.

### 2. Nature du questionnement

---

Les questions posées sont ciblées et précises :

- UE1 : elles portent sur des problèmes pratiques et visent à obtenir des réponses permettant à une entreprise d'agir ;
- UE4 : elles partent souvent des définitions pour s'orienter ensuite sur des problèmes pratiques de comptabilité ou de commissariat aux comptes ;

Dans les deux épreuves, les questions posées sont très riches : chacune comporte plusieurs sous-questions faisant appel à des connaissances variées (pour l'UE 1 par exemple : droit des contrats en général et droit relatif au contrat de franchise) et font appel au cours et/ou à l'analyse de la situation pour proposer diverses solutions le cas échéant.

### 3. Qualités requises

---

On attend du candidat qu'il :

- possède de solides connaissances générales ainsi que des connaissances spécifiques (définitions) ;
- utilise ses connaissances du programme juridique et comptable du DSCG, mais aussi de l'ensemble du programme du DCG dans ces mêmes matières ;
- procède à une analyse sérieuse et attentive de la situation pour repérer les points du sujet à traiter ;
- lise et s'imprègne des termes donnés pour répondre à toutes les problématiques ;
- ait, pour l'UE1, la capacité de lier des connaissances juridiques ainsi que la capacité à analyser des décisions de justice, sans se contenter de décrire les différents éléments juridiques, mais de les mettre en perspective par rapport aux questionnements ;
- fasse une application précise des principes de droit pour l'UE 1 ou d'audit pour l'UE4 aux cas pratiques donnés.

Une analyse des sujets des UE1 et 4, sessions 2011 à 2018, figure aux chapitres 5 et 6.

## CHAPITRE 4 REUSSIR LES UE1 ET 4 DU DSCG

*Conseils et recommandations d'Evelyne Lande, présidente du jury du DSCG, et de Martial Chadeaux, président du jury du DEC*

Les épreuves du DSCG couvrent un programme large et varié et peuvent également faire appel à des notions relevant du référentiel du DCG. Si pour les premières années (2007 et suivantes), le contenu des épreuves 1 et 4 a pu dérouter les candidats, force est de constater que depuis, les candidats bien préparés les obtiennent.

### 1. Quelques conseils pour l'UE1 *Gestion juridique, fiscale et sociale*

---

Le sujet de l'UE1 est généralement composé de plusieurs dossiers indépendants, même si parfois une trame générale donne un fil conducteur à l'épreuve. Un regard en arrière sur les sujets des années précédentes tend à montrer que le droit des sociétés, le droit fiscal et le droit pénal des affaires sont régulièrement abordés dans les sujets, les autres branches du droit au programme étant traitées de manière plus aléatoire.

D'un point de vue méthodologique, il est conseillé de lire l'ensemble du sujet et de ses annexes, puis de faire le point sur les dossiers que l'on sait traiter et ceux qui présenteront davantage de difficultés. Il faut commencer par bien faire ce que l'on sait faire, puis se consacrer au reste. Garder ce que l'on sait faire pour la fin est le meilleur moyen de se faire piéger par le temps et de bâcler ce que l'on maîtrise.

L'allocation du temps passé doit être proportionnée au barème de l'épreuve. Il est conseillé par ailleurs de ne pas se fier aux intitulés généraux des dossiers qui peuvent ne pas refléter l'ensemble des domaines couverts.

Attention à bien répondre aux questions posées, à ne pas s'en éloigner pour finalement réciter une partie de cours qui sera hors sujet ou inversement, à ne répondre que sous un certain angle et éluder ainsi un autre domaine du droit qui était attendu dans la réponse. S'agissant de questions de nature juridique et fiscale, il convient de montrer que vous avez identifié le problème soulevé, que vous connaissez la règle de droit à laquelle il se rapporte et enfin, de l'appliquer aux données du cas pratique qui vous est soumis et d'en tirer les conclusions. Il faut veiller à la rigueur du raisonnement : on commence par la règle ou le principe, les exceptions ou cas particuliers viennent ensuite.

Prenez soin de la forme. Rien de pire que les copies raturées, peu soignées, mal rédigées et en forme de jeu de piste pour le correcteur. Si

vous disposez d'un peu de temps à la fin de l'épreuve, consacrez-le à la relecture, voire à la réécriture d'un intercalaire peu clair.

## 2. Quelques conseils pour l'UE4 Comptabilité et audit

---

L'UE4 est généralement composée de 3 à 4 dossiers reprenant systématiquement un dossier sur la consolidation représentant 9 à 10 points sur 20, un dossier d'audit et un ou deux dossiers sur des thèmes tels que la fusion, l'information financière des groupes... Parfois, l'information financière figure en début du dossier de consolidation.

Il est donc recommandé aux candidats de travailler l'ensemble des thèmes couverts par le DSCG.

Les dossiers sont systématiquement indépendants les uns des autres et dans la mesure du possible les questions composant un dossier le sont également. Il peut donc être opportun de lire l'ensemble de l'énoncé et des questions associées, puis de commencer par les dossiers qui sont le mieux maîtrisés. En principe, les points alloués à chaque dossier sont représentatifs du temps à passer sur chacun. Il est ainsi important de calibrer, dès le départ de l'épreuve, le temps maximal qui doit être consacré à chaque dossier pour éviter d'être débordé par le temps et que les dossiers bien maîtrisés par le candidat ne soient pas traités.

La construction de ces dossiers est faite de manière progressive, les premières questions sont bien souvent des questions de cours (définition) ou alors elles orientent le candidat dans la résolution du cas. Viennent ensuite les questions qui exigent une résolution technique du cas posé (calculs préparatoires, écritures). Enfin, les dernières questions sont souvent un approfondissement ou une mise en perspective, par exemple des normes françaises par rapport aux normes IFRS.

Pour faciliter la résolution des cas, des extraits de normes du référentiel IFRS, d'articles de loi ou de normes d'exercice professionnel (NEP) peuvent être mis en annexe. Ils doivent être considérés comme des aides mémoires, ou un moyen pour le candidat de confirmer ses connaissances. En revanche, si un candidat découvre le contenu de ces annexes le jour de l'examen, leur analyse et compréhension laissera moins de temps pour la résolution du cas.

Il est préférable de présenter le détail des calculs sous forme de tableaux à colonnes plutôt qu'en ligne. Pensez également à vérifier la cohérence des chiffres et demandez-vous si le résultat obtenu n'est pas aberrant, car très souvent il y a des erreurs d'addition.

## CHAPITRE 5 ANALYSE DES SUJETS DE L'UE1

### GESTION JURIDIQUE, FISCALE ET SOCIALE SESSIONS 2011 A 2018

*Éléments communiqués par Laure Bataille et Marie-Noëlle Carpentier (présidente et vice-présidente de l'APDCG, professeures des classes de DCG et DSCG)*

Programme en bref de l'UE1	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>1. L'entreprise et son environnement (50 h)</b>								
Les contrats • La diversité des contrats • Droit pénal • L'entreprise et la concurrence • L'entreprise et l'administration fiscale • L'entreprise et la dimension environnementale	X	X	X	X	X	X	X	X
<b>2. Le développement de l'entreprise (20 h)</b>								
Droit et fiscalité de la constitution, de la transformation des sociétés, droit de l'informatique, règles d'imposition des affaires internationales		X		X	X	X	X	X
<b>3. Le financement de l'entreprise (20 h)</b>	X			X				
<b>4. De l'entreprise au groupe (40 h)</b>								
Les implications juridiques, fiscales et sociales de l'existence d'un groupe La restructuration d'un groupe			X			X	X	X
<b>5. La pérennité de l'entreprise (40h)</b>	X	X	X	X		X	X	X
<b>6. Les associations et autres organismes à but non lucratif (10h)</b>	X				X			

## 1. Session 2011

---

Le sujet comporte 4 dossiers différents portant sur plusieurs parties du programme de DSCG. Les dossiers sont équilibrés, tant par le nombre de questions que par les points attribués.

Les domaines abordés sont des domaines classiques et propres au DSCG comme la cession de l'entreprise individuelle ou le droit des contrats. Certaines connaissances ont déjà été étudiées en DCG, en droit des sociétés (l'association) ou en droit social (sort des contrats de travail en cas de transfert) et reprises en DSCG.

De manière générale, les réponses attendues nécessitent des connaissances précises, mais également un recul sur la matière. Les questions, parfois très précises, guident le candidat dans l'orientation de ses réponses lorsqu'il les lit attentivement.

### ■ Dossier 1 - Cession de l'entreprise individuelle

Ce dossier concerne les aspects juridiques et fiscaux d'une cession de fonds de commerce.

Les premières questions traitent de l'acte de cession du fonds de commerce : distinction entre compromis de vente et promesse unilatérale, mentions obligatoires du contrat de cession.

Les deux questions suivantes sont sur les effets juridiques et comptables de la cession du fonds de commerce. Le candidat est amené à se prononcer sur le sort des contrats liés au fonds de commerce cédé. Il doit également préciser les obligations comptables du cédant.

Pour finir, les deux dernières questions abordent les aspects fiscaux de la cession d'un fonds de commerce : les droits d'enregistrement et les régimes d'exonération de plus-values.

### ■ Dossier 2 - Droit des associations

Ce dossier comporte 5 questions. Il permet d'aborder les principales règles applicables à une association, de sa constitution à sa dissolution.

Ces questions classiques abordent les règles de constitution d'une association, ainsi que la notion de but non lucratif et de gestion désintéressée. Une 4<sup>e</sup> question est consacrée aux motifs de dissolution d'une association et à ses conséquences.

La dernière question de ce dossier a pour but d'appliquer les connaissances de droit fiscal en matière d'opérations commerciales internationales, indépendamment du régime de l'association.

### ■ Dossier 3 - Droit des contrats

Comme l'an dernier, ce dossier aborde des grands principes du droit des contrats, partie importante du programme de cette UE1. Il comporte deux sous-dossiers indépendants.

Le premier de ces dossiers aborde les notions de nullité du contrat et d'action en responsabilité contractuelle. Il comporte deux questions. La seconde question fait appel à une capacité de recul et de synthèse du candidat qui doit veiller à la logique de sa réponse.

Le second dossier porte sur la garantie des vices cachés, sa définition, les conditions et conséquences de sa mise en œuvre. Les questions sont très classiques et portent sur des connaissances basiques du droit des contrats.

Les candidats doivent faire attention à l'intitulé de la question principale qui impose de prendre appui sur les extraits de l'arrêt fourni en annexe.

### ■ Dossier 4 - Augmentation de capital

La première question simple consiste en une interprétation du sujet et des annexes et nécessite d'identifier la particularité de cette augmentation de capital faite "au pair". Les calculs sont très simples à faire.

La deuxième question implique une réflexion de la part du candidat et une prise de recul afin de comparer le cas donné à la pratique en matière d'augmentation de capital et de prime d'émission.

La troisième question porte sur la notion de compensation de créances et aborde une notion de droit des contrats.

La dernière question nécessite une connaissance précise mais simple en matière de compétence pour établir le certificat du dépositaire en cas de souscription d'actions par compensation avec une créance.

Il était demandé au candidat d'exposer à la fois ses connaissances théoriques de façon précise, mais également d'être capable d'en faire une application pratique adaptée et réfléchie au cas donné.

Le sujet est classique. Il n'aborde pas les groupes de sociétés, mais fait appel au droit des contrats et aux notions en matière d'augmentation du capital.

## 2. Session 2012

---

Le sujet comporte 5 dossiers différents portant sur plusieurs parties du programme de DSCG. Plus nombreux que les autres années, ils ne reprennent pas le même équilibre en termes de questions et de points qu'en 2011. Ainsi, le dossier 1 comporte 7 questions portant sur 7 points ; le dossier 2 comporte 5 questions portant sur 4 points ; tandis que les dossiers suivants comportent entre 3 et 4 questions sur 3 points chacun.

Pour autant, cette répartition des points est conforme à celle de sujets d'autres sessions. Ce sujet peut paraître plus long, mais comporte des annexes assez réduites et rapides à exploiter.

### ■ Dossier 1 - Groupe de sociétés

Ce dossier concerne principalement l'identification d'infractions pénales qui ne sont pas forcément liées à la notion de groupe.

Seules les premières questions portent véritablement sur le groupe de sociétés : obligation de nommer un commissaire aux comptes et conséquences des participations circulaires ou réciproques non directes.

Les questions suivantes ont pour but d'amener le candidat à identifier diverses infractions pénales : présentation de comptes ne reflétant pas la réalité, escroquerie, faux et usage de faux, distribution de dividendes fictifs et abus de biens sociaux.

Enfin, la question 7 porte sur les effets de la cessation des paiements en matière de responsabilité environnementale.

### ■ Dossier 2 - Relations avec l'administration fiscale

Ce dossier comporte 5 questions permettant d'aborder les principales règles relatives aux relations entre administration fiscale et contribuable.

Les questions très classiques portent sur le contrôle fiscal à la demande, la vérification de comptabilité, le rescrit fiscal et l'agrément. Une référence est faite au groupe de sociétés par la dernière question portant sur la réglementation en matière de détermination des prix de transfert à l'étranger entre sociétés liées.

### ■ Dossier 3 - Droit de la concurrence

C'est la première année, depuis la mise en place du DSCG, qu'un sujet d'examen porte sur cette partie du cours.

Ce dossier composé de 3 questions permet d'aborder différentes pratiques de concurrence déloyale sous forme d'application au cas donné, mais aussi d'une question de cours. Les points sont facilement acquis pour les candidats ayant des connaissances générales dans ce domaine.

#### ■ Dossier 4 - Entreprise en difficulté

Il comporte 4 questions.

Ce sont des questions portant sur des notions de base du droit des entreprises en difficulté. Elles abordent la notion de sauvegarde de l'entreprise, de mandataire judiciaire et de rôle du gérant pendant la période de sauvegarde.

La dernière question, s'appuyant sur un extrait du Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC) permet d'aborder la notion de déclaration de créances et de délai de forclusion. Le statut des créances salariales dans ce type de procédure fait également l'objet d'une question, sans pour autant que le corrigé n'attende la notion de créance privilégiée, ni superprivilégiée.

#### ■ Dossier 5 - Droit des sociétés et droit fiscal

Il comporte 3 questions.

La première question porte sur la cession des parts sociales dans une SARL.

Les deux questions suivantes portent sur la fiscalité des plus-values professionnelles (plus-value et moins-value de cession de titres par une société). Les candidats ont en général tous caractérisé ces plus-values, mais plus rares sont ceux en ayant tiré les conséquences en matière de régime fiscal.

### 3. Session 2013

---

Cette année, le sujet reprend le nombre de dossiers habituel, à savoir 4 dossiers différents portant sur des problématiques distinctes. Les points sont répartis de façon relativement équilibrée :

- Dossier 1 : 5 points (6 questions),
- Dossier 2 : 4 points (un commentaire de document)
- Dossier 3 : 6 points (8 questions)
- Dossier 4 : 5 points (7 questions).

Le total est mis sur 40 points pour faciliter la correction.

Les domaines abordés sont des domaines propres au DSCG comme l'intégration fiscale. Les questions faisant appel à des connaissances de DCG sont également présentes comme celles portant sur les conventions réglementées, le droit social, le conseil d'administration, le rôle du commissaire aux comptes ou le contrat de location-gérance.

On notera deux particularités :

- le dossier 2 est composé d'une analyse de document non guidée. Les candidats ont pu être déstabilisés ne sachant pas toujours identifier les erreurs « cachées » dans le texte et cherchant parfois des erreurs là où il n'y en avait pas ;
- le dossier 3 portait sur le contrat de location-gérance et a été davantage valorisé que les autres dossiers (6 points), alors que ce n'est pas un sujet au cœur du référentiel.

Il est à signaler que comme l'an dernier, peu de questions portent sur le droit social. Seules trois questions portent sur le programme dont une est répétitive avec la précédente, ce qui a pu perturber certains candidats (notion de maintien des contrats de travail en cas de changement d'employeur).

De plus, comme l'an dernier et encore davantage, une part très importante a été faite au droit fiscal avec des questions portant sur cette matière dans tous les dossiers (sauf le dossier 2). Au final, ces questions représentent la moitié du devoir ce qui n'est pas proportionnel à la part de cette matière dans le programme de l'UE1.

Les réponses attendues par le corrigé sont parfois assez éloignées des réponses exigeantes attendues, notamment en droit des sociétés et en droit pénal au niveau DCG. De plus, elles nécessitent, pour plusieurs d'entre elles, d'avoir actualisé de façon précise ses connaissances en droit fiscal. Enfin, il est à noter que l'application des principes de droit au cas pratique est rarement attendue dans le corrigé, ce qui pénalise les candidats ayant pris le temps de faire cette application. On ne peut que regretter que cette partie de réponse ne soit pas valorisée, alors qu'il paraît essentiel que des candidats au DSCG, diplôme professionnel, soient capables d'appliquer la théorie aux faits qui leur sont donnés.

### ■ Dossier 1 - Groupe de sociétés

Contrairement à son intitulé, ce dossier concerne essentiellement la notion d'intégration fiscale et ne contient que des questions portant sur le droit fiscal.

Plusieurs questions portent sur la notion de périmètre d'intégration, ses caractéristiques et ses évolutions. Les questions suivantes abordent le problème d'abandon de créance financière réformé récemment, ainsi que la fiscalité d'une opération de cession d'actions.

### ■ Dossier 2 - Le conseil d'administration

Ce dossier consiste à lire un courrier établi suite à une opération de fusion et à en trouver les erreurs. Il ne porte pas sur cette opération en tant que telle, mais uniquement sur les règles de composition du conseil d'administration dans une société anonyme. Il ne fait donc appel qu'à des connaissances de droit des sociétés acquises en DCG.

Le corrigé comporte des imprécisions et des erreurs. La règle concernant la mixité requise au sein des conseils d'administration n'est pas évoquée de façon précise puisqu'elle n'aborde pas le cas des sociétés cotées. Enfin, le principe applicable aux PME en matière de cumul d'un contrat de travail avec un mandat d'administrateur est mal exprimé et fait l'objet d'un contre-sens (« *la nomination d'administrateurs parmi les salariés est possible* » alors que le principe concerne le contrat de travail signé par la personne déjà nommée administrateur). De plus, la notion de convention réglementée alors applicable n'est pas évoquée.

### ■ Dossier 3 - Location-gérance

Ce dossier composé de 6 questions, permet d'aborder plusieurs aspects du contrat de location- gérance en se focalisant surtout sur les aspects fiscaux (3 questions sur 6).

Une question portant sur l'ISF est rarement traitée par les candidats qui n'ont pas revu cet impôt en DSCG. Les questions sur la situation des salariés se contentent de survoler la problématique de façon répétitive entre les questions 5.2 et 5.3 (passage du propriétaire au locataire-gérant, puis du locataire-gérant au propriétaire-bailleur).

### ■ Dossier 4 - Financement

Il comporte 7 questions et s'intéresse essentiellement à la notion de compte-courant d'actionnaire. Les premières questions portent sur la notion de convention réglementée et convention interdite. Le corrigé attendait à nouveau dans la question 3, la notion de convention réglementée, ce que les candidats ont très rarement remis, l'ayant déjà traitée à la question 1. Ils se sont alors contentés d'aller directement au problème posé, la notion de convention interdite.

Les deux questions suivantes portent à nouveau sur le droit fiscal.

Les dernières questions traitent rapidement de l'entreprise en difficulté et du rôle du commissaire aux comptes. Ainsi, la question 5 porte sur le rôle du conciliateur. La question 6 évoque le déclenchement de la procédure d'alerte par le commissaire aux comptes, sans attendre ni valoriser (ce que l'on peut regretter) la présentation du déroulement de cette procédure. La question 7 traite de l'obligation de révélation de faits délictueux à la charge du commissaire aux comptes avec une notion d'abus de biens sociaux. On notera que la réponse à cette question est peu exigeante et mal formulée. Le corrigé n'attend pas une définition précise de la notion d'abus de biens sociaux. Il évoque la notion de compensation, sans préciser clairement en quoi elle peut avoir un effet sur la réalisation du délit précité.

#### 4. Session 2014

---

Le sujet est composé de 5 dossiers différents portant sur des problématiques distinctes. Les points sont répartis de façon assez équilibrée :

- Dossier 1 : 4 points (4 questions)
- Dossier 2 : 4 points (5 questions)
- Dossier 3 : 5 points (5 questions)
- Dossier 4 : 5 points (4 questions)
- Dossier 5 : 2 points (2 questions)

Le total est mis sur 40 points pour faciliter la correction.

Le sujet interroge les différents points du programme en donnant autant d'importance aux dimensions de gestion juridique, fiscale et sociale. En revanche, la notion de groupe de sociétés n'est que très peu présente au regard de la place que lui accorde le programme de DSCG. Les domaines abordés sont des domaines propres au DSCG comme l'entreprise en difficulté ou la transmission de l'entreprise. Les questions faisant appel à des connaissances de DCG sont également présentes comme celles portant sur la transformation de la société, le rôle du comité d'entreprise ou le droit d'opposition des créanciers.

Il est à signaler que peu de questions portent sur le droit social (juste une question sur le rôle du comité d'entreprise en cas d'apport partiel d'actif). Cette année, le droit fiscal est abordé de façon raisonnable, ponctuellement dans le dossier 3, puis dans le dernier dossier avec une question cependant assez précise sur la transmission de l'entreprise à titre gratuit.

Un effort a été fait pour exiger une application des règles de droit aux situations pratiques données dans le sujet par le biais de questions limitées uniquement à des définitions et une application pratique prévue dans une question distincte. Cette séparation de la théorie et de son application ne permet pas d'évaluer la capacité à lier une définition (ou une explication) et la justification des notions utilisées pour la démonstration. Par ailleurs, un certain nombre de questions longues et précises renvoient à des questions de cours.

#### ■ Dossier 1 - Droit des contrats

Ce dossier aborde des problématiques en matière de droit des contrats concernant le consentement et les obligations du vendeur. Il est à noter que le corrigé attend la réparation d'un préjudice incertain (ou perte d'une chance) sans véritablement le justifier. Les candidats sont rares à avoir suivi cette conclusion. Cependant le corrigé du premier dossier laisse la possibilité pour les candidats d'évoquer plusieurs solutions, ce qui peut conduire à une attribution des points mal aisée.

#### ■ Dossier 2 - Entreprise en difficulté

Ce dossier aborde des notions de base dans le domaine des entreprises en difficulté, à commencer par la définition de la notion de cessation des paiements. Il est ensuite question de confusion de patrimoines et d'engagement de la responsabilité du dirigeant pour insuffisance d'actif, notions classiques en matière d'entreprise en difficulté. Il est cependant à noter que la question 2 portant sur les notions de fictivité et de confusion de patrimoines risque de prêter à confusion pour les candidats. Certains seront tentés de traiter de la notion de patrimoine fictif et non de société fictive.

#### ■ Dossier 3 - Apport partiel d'actif

Ce dossier composé de 5 questions permet d'aborder plusieurs effets de l'apport partiel d'actif. La première question porte simplement sur la définition de cette notion et aurait pu être intégrée dans une question plus large. Les questions suivantes demandent de la prise de recul pour apprécier les effets d'une telle opération et des connaissances en matière de régime fiscal en faveur des fusions, ce que les candidats n'ont pas toujours perçu. Une question porte sur le droit d'opposition des créanciers à adapter à une situation de scission, ce que les candidats ont rarement compris.

#### ■ Dossier 4 - Transformation de société

Ce dossier comporte 4 questions portant sur la procédure de transformation d'une SNC en SA ou en SAS. Les questions sont simples et le niveau des attentes paraît accessible, car les attentes en termes de réponses sont du niveau de l'épreuve de Droit des sociétés (UE2) du DCG, sous réserve de posséder les connaissances de base, comme le montant minimal du capital social d'une société anonyme !

#### ■ Dossier 5 - Transmission d'entreprise

C'est un dossier très court qui a pour objectif d'aborder une partie du programme de fiscalité. Composé de deux questions, il porte sur la fiscalité applicable à la donation entre vifs. Les candidats ne connaissant pas le pacte Dutreil ne peuvent traiter la dernière question et ils sont nombreux dans ce cas là...

### 5. Session 2015

---

Le sujet se présente sous la forme de 5 dossiers indépendants portant sur des problématiques distinctes.

Les points sont répartis de façon assez équilibrée :

- Dossier 1 : 3 points
- Dossier 2 : 3 points
- Dossier 3 : 5 points
- Dossier 4 : 4 points
- Dossier 5 : 5 points

Le barème est ramené sur 40 points pour pouvoir nuancer la correction.

Les thèmes abordés sont des domaines propres au DSCG, comme le droit de la concurrence. Les questions faisant appel à des connaissances de DCG sont également présentes comme celles portant sur le droit des contrats, le droit des associations ou le droit pénal.

Signalons qu'à cette session, le sujet ne comporte aucune question sur le droit social.

### ■ Dossier 1 - Droit des contrats

Ce dossier aborde des problématiques en matière de droit des contrats concernant les conditions de validité des contrats, la preuve entre commerçants et les modalités d'application d'une clause pénale.

### ■ Dossier 2 - Droit des associations

Dans ce dossier le candidat est invité à utiliser un arrêt de la chambre sociale de la Cour de cassation pour déterminer les conditions dans lesquelles le Président d'une association peut licencier un salarié. Il s'agit ensuite de voir les conditions dans lesquelles il est possible d'exclure un adhérent. Enfin, le candidat doit montrer quelle est la différence entre une association et une fondation.

### ■ Dossier 3 - Droit et contentieux fiscal

Le candidat doit tout d'abord indiquer si, dans trois cas, les propositions de rectification de l'administration fiscale sont fondées ou non. Il doit ensuite décliner les droits de l'entreprise vis à vis de l'administration fiscale lorsqu'une proposition de rectification est faite et indiquer les voies de recours dont elle dispose.

### ■ Dossier 4 - Droit de la concurrence

Il est à signaler que dans ce dossier une coquille a pu induire les candidats en erreur. En effet, le sujet fait référence au groupe automobile PC alors que les questions dénomment le même groupe automobile PC+++.

Ce dossier aborde la question de la clause de non-concurrence dans un contrat de concession et celle de l'action en concurrence déloyale.

Un arrêt de la chambre commerciale de la Cour de cassation doit permettre au candidat de dégager les conditions de validité de la clause de non-concurrence.

### ■ Dossier 5 - Droit pénal et des sociétés

Ce dossier aborde les notions d'abus de confiance et de présentation de comptes inexacts. Il porte également sur le rôle du commissaire aux comptes et sur celui de commissaire à la fusion.

## 6. Session 2016

---

Le sujet se présente sous la forme de 5 dossiers indépendants portant sur des problématiques distinctes.

Les points sont répartis de façon inégale :

- Dossier 1 : 4 points (4 questions)
- Dossier 2 : 4 points (6 questions)
- Dossier 3 : 5 points (5 questions)
- Dossier 4 : 4 points (5 questions)
- Dossier 5 : 3 points (2 questions)

Le total est mis sur 40 points pour faciliter la correction.

Toutes les questions n'attendent pas le même niveau de connaissances ni de développement, certaines réponses étant plus valorisées que d'autres (exemple sur le dossier 3 portant sur le droit fiscal).

Les thèmes abordés sont des domaines propres au DSCG comme le contrat de location-gérance, la fiscalité des groupes de sociétés, le calcul d'une prime d'émission ou le droit des entreprises en difficulté. D'autres thèmes font appel au programme du DSCG tout en portant sur des connaissances acquises en DCG (droit des contrats, droit des sociétés, location-gérance ou droit des entreprises en difficulté). Ce point permet de vérifier la maîtrise du programme de DCG par les candidats et leur capacité à prendre du recul.

Il est à signaler cette année une question portant sur le droit social, ce qui reste une proportion négligeable (1 question sur un total de 22 questions) pour une UE pourtant intitulée *Gestion juridique, fiscale et sociale*.

Le corrigé distingue davantage les principes juridiques de l'application au cas, en faisant appel assez régulièrement aux notions « *en l'espèce* » ou « *dans le cas donné* ».

### ■ Dossier 1 - Droit des contrats

Comme l'an dernier, ce dossier aborde des problématiques en matière de droit des contrats concernant les conditions de formation d'un contrat de vente et les effets du non-respect d'un pacte de préférence. Ces notions sont des notions assez simples, malheureusement pas toujours maîtrisées par les candidats.

La lecture du sujet n'a pas toujours été assez attentive pour identifier la notion d'aléa.

### ■ Dossier 2 - Location-gérance du fonds de commerce

Dans ce dossier, le candidat est invité à exploiter une annonce publiée dans un journal d'annonces légales pour répondre à six questions portant sur le contrat de location-gérance. Ces questions restent simples et portent sur des règles de base encadrant ce type de contrat.

### ■ Dossier 3 - Fiscalité des groupes

Comme l'an dernier, un dossier complet est consacré à la fiscalité. Le candidat est amené à étudier la situation fiscale d'un groupe de sociétés. Après avoir déterminé le régime fiscal du résultat d'une SNC, il doit aborder la notion d'établissement distinct en matière de territorialité de l'IS. Les dernières questions portent d'une part, sur le régime fiscal des plus-values de cession et d'autre part, sur les conditions et effets de l'intégration fiscale.

La plupart de ces questions sont des questions faisant appel à des connaissances indispensables au niveau DSCG dont une partie a d'ailleurs, en principe, déjà été acquise en DCG.

### ■ Dossier 4 - Droit des sociétés

Comme l'an dernier sur le même dossier, il faut signaler une coquille qui a pu perturber certains candidats, même si une alerte a été diffusée en cours d'épreuve (50 000 actions nouvelles au lieu de 5 000, remettant en cause le calcul de la prime d'émission). Cependant, cette erreur a été prise en compte dans le corrigé et a finalement pénalisé très peu de candidats.

Ce dossier aborde les notions de distribution du résultat et de calcul de la prime d'émission en cas d'augmentation du capital. La dernière question fait appel à des connaissances en matière de droit pénal des affaires.

### ■ Dossier 5 - Entreprise en difficulté

Ce dossier est assez simple mais ne laisse pas place aux connaissances approximatives car il ne comporte que deux questions contrairement aux autres dossiers.

La première question demande au candidat de présenter la procédure de liquidation judiciaire simplifiée.

La deuxième question porte sur peu de points et concerne une problématique bien précise qui est la qualité à agir en responsabilité de l'actionnaire minoritaire. Pour y répondre, les candidats devaient

s'appuyer sur un arrêt de la Cour de cassation. Ce travail d'analyse préalable intéressant valide une compétence qui devrait à ce niveau être entièrement acquise, ce qui s'avère malheureusement ne pas toujours être le cas.

## 7. Session 2017

---

Le sujet se présente sous la forme de cinq dossiers indépendants portant sur des problématiques distinctes.

Les points sont répartis de façon inégale du fait d'un nombre de questions variable selon les dossiers :

- Dossier 1 : 4 points (4 questions)
- Dossier 2 : 4 points (7 questions)
- Dossier 3 : 4 points (4 questions)
- Dossier 4 : 4 points (4 questions)
- Dossier 5 : 4 points (5 questions)

Le total est mis sur 40 points pour faciliter la correction.

Toutes les questions n'attendaient pas le même niveau de connaissances ni de développement. Certaines réponses étant plus valorisées que d'autres (par exemple, la question 1 du dossier 3 portant sur le droit des groupes).

Les thèmes abordés sont des domaines propres au DSCG, comme le droit des groupes ou le droit des entreprises en difficulté. D'autres thèmes font appel au programme du DSCG tout en portant sur des connaissances acquises en DCG (droit des contrats, droit fiscal, droit social). Ce point permet de vérifier la maîtrise indispensable du programme de DCG par les candidats et leur capacité à prendre du recul.

Ce sujet est abordable mais nécessite une lecture attentive et des réponses précises.

### ■ Dossier 1 - Droit des contrats

Ce dossier aborde des problématiques en matière de droit des contrats concernant l'encadrement de la négociation contractuelle, les conditions de formation d'un contrat, ainsi que la théorie de l'imprévision. Ces connaissances sont des connaissances de base du droit des contrats mais nécessitant une mise à jour, suite à l'ordonnance du 10 février 2016 réformant le droit des contrats.

### ■ Dossier 2 - Droit fiscal

Comme l'an dernier, un dossier complet est consacré à la fiscalité, mais, cette année, il ne porte pas directement sur la fiscalité des groupes.

Dans ce dossier, le candidat est interrogé sur des règles de base du droit fiscal concernant le régime fiscal d'une SCI, d'une SARL de famille, ainsi que les effets au plan fiscal d'une cession de parts sociales. Ce dossier nécessite une lecture attentive pour identifier le problème posé et éviter des réponses hors-sujet.

### ■ Dossier 3 - Droit des groupes

Le candidat est amené à répondre à des questions portant sur le droit des groupes de façon très large. La première question est une question de cours puisqu'elle interroge sur la définition de plusieurs concepts (participation, groupe et filiale). Les questions suivantes portent sur des connaissances de droit social appliquées au groupe de sociétés.

Alors que ce dossier est simple, il est surprenant de constater que de nombreux candidats ne connaissent pas le rôle de l'AGS.

### ■ Dossier 4 - Entreprise en difficulté

Comme l'an dernier, un dossier complet est consacré au droit des entreprises en difficulté. Ce dossier est assez simple mais nécessite des connaissances précises sur le déroulement d'une procédure de redressement judiciaire.

La dernière question n'a pas toujours été interprétée correctement par les candidats qui ont cherché une solution plus complexe que nécessaire.

### ■ Dossier 5 - Droit pénal

Ce dossier permet de faire le tour de différentes infractions : faux, escroquerie, abus de confiance, abus de biens sociaux, mais également responsabilité pénale du commissaire aux comptes.

La formulation des questions a parfois surpris les candidats. La première question nécessite une analyse précise du sujet afin d'identifier toutes les infractions commises. La question sur « l'attitude du CAC » n'a pas toujours été interprétée correctement.

Il est attendu du candidat de traiter cette question dans le cadre du droit pénal, sujet de ce dossier.

## 8. Session 2018

---

De manière maintenant traditionnelle, le sujet se présente sous la forme de cinq dossiers indépendants portant sur des problématiques distinctes.

Les points sont répartis de façon relativement égale entre les dossiers, même si l'on peut remarquer que le sujet valorise davantage le premier dossier portant sur le droit des sociétés, que le dernier portant sur la fiscalité. Une évolution dans la terminologie est à noter puisqu'il est question de « fiscalité » et non de « droit fiscal », comme les autres années.

- Dossier 1 : 5 points (3 questions)
- Dossier 2 : 4 points (4 questions)
- Dossier 3 : 4 points (4 questions)
- Dossier 4 : 4 points (4 questions)
- Dossier 5 : 3 points (5 questions)

Contrairement à la session précédente, le total des points est sur 20 et non sur 40, impliquant un détail moins important dans l'attribution des points.

Les thèmes abordés sont des domaines classiques des sujets de DSCG comme le droit ou la fiscalité des groupes. D'autres thèmes, tout aussi classiques, font appel au programme du DSCG tout en portant sur des connaissances acquises en DCG (droit des contrats, droit pénal, droit des entreprises en difficulté). Ce point permet de vérifier la maîtrise du programme de DCG par les candidats et leur capacité à prendre du recul.

Dans l'ensemble, il s'agit d'un sujet abordable, faisant appel à des connaissances de DCG de base et à une méthodologie acquise précédemment (exemple : lecture des arrêts donnés en annexes). Cependant, il a pu apparaître difficile pour les candidats n'ayant pas été préparés dans ces conditions.

### ■ Dossier 1 : Droit des sociétés

Ce dossier aborde des problématiques concernant la réglementation liée aux fusions-absorptions et rachats de sociétés. Il est demandé aux candidats de connaître la différence entre ces deux opérations, les conditions de mise en place et les effets sur les créanciers d'une opération de fusion. Les questions sont très classiques et ne demandent pas de capacité d'analyse ni de prise de recul particulière. Les candidats ayant appris leur cours doivent s'en sortir sans difficulté. Les manques dans les

copies concernent souvent une présentation incomplète de la procédure malgré une question très guidée : étapes, intervenants, date d'effet.

### ■ Dossier 2 - Droit pénal

Comme l'an dernier, ce dossier aborde des infractions classiques du droit des sociétés concernant également le commissaire aux comptes.

La dernière question porte sur la procédure pénale et le délai de prescription mais reste simple. Ces questions sont abordables par tout candidat maîtrisant le programme de droit des sociétés du DCG. De plus, elles guident suffisamment le candidat pour que les hors sujets, fréquents en droit pénal, soient ici plus rares.

### ■ Dossier 3 : Droit des contrats

Les questions portent a priori sur des thèmes classiques du droit des contrats comme les conditions de formation d'un contrat ou la validité d'une clause exonératrice de responsabilité.

Cependant, les faits ont pu paraître complexes à certains candidats comprenant difficilement le cheminement auquel le sujet veut les amener.

La dernière question sur la compétence territoriale du tribunal nécessite uniquement une lecture attentive de l'arrêt donné en annexe, capacité que tout candidat au DSCG doit facilement maîtriser.

### ■ Dossier 4 - Droit des entreprises en difficulté

Comme les sessions précédentes, un dossier complet est consacré au droit des entreprises en difficulté. Les premières questions portent sur les acteurs d'une procédure de sauvegarde. La dernière question nécessite l'exploitation d'un arrêt relativement facile. Cependant, les candidats ont parfois des difficultés à se détacher du texte de l'arrêt et le corrigé valorise une réponse plus complète qu'attendue par les candidats.

### ■ Dossier 5 - Fiscalité

Comme l'an dernier, un dossier complet est consacré à la fiscalité. Il concerne cette année les impacts fiscaux d'une opération de fusion.

Les questions sont très simples, portant sur des notions de base, comme le sens de réalisation de la fusion. Aucune capacité de recul n'est exigée. L'application au cas est limitée et les éléments attendus dans le corrigé sont principalement des éléments de cours basiques.

Il est à noter que la dernière question de ce dossier a pu déstabiliser les candidats car elle porte sur les effets de la fusion en matière de sanction pénale, liée à la fiscalité

## CHAPITRE 6 ANALYSE DES SUJETS DE L'UE4

### COMPTABILITE ET AUDIT

### SESSIONS 2011 A 2018

*Éléments communiqués par Laure Bataille et Marie-Noëlle Carpentier (présidente et vice-présidente de l'APDCG, professeures des classes de DCG et DSCG)*

Programme en bref de l'UE 4	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>1. Information comptable et management financier (30 h)</b>								
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diagnostic financier des sociétés et des groupes</li> <li>• Évaluation financière des sociétés et des groupes en normes IAS/IFRS</li> <li>• Communication financière</li> </ul>		X	X	X		X		
<b>2. Opérations de fusion (30 h)</b>	X	X	X	X	X	X	X	X
<b>3. Comptes de groupe (50 h)</b>								
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Notion de consolidation</li> <li>• Processus d'élaboration des comptes de groupe</li> <li>• Documents de synthèse des groupes</li> </ul>	X	X	X	X	X	X	X	X
<b>4. Fiscalité des groupes de sociétés (15 h)</b>								
<b>5. Contrôle interne et audit (55 h)</b>								
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadre général de l'audit</li> <li>• Contrôle interne</li> <li>• Principes garantissant la crédibilité des missions d'audit légal</li> </ul>	X	X		X	X		X	X

#### 1. Session 2011

Le sujet comporte 3 dossiers indépendants portant sur différents points du programme de comptabilité et d'audit. Les domaines abordés sont

classiques et propres à cette unité *Comptabilité et audit* du DSCG : consolidation, fusion et commissariat aux comptes. La consolidation qui est un sujet abordé en DCG, se différencie nettement du DCG de par sa complexification croissante, même dans le cas du calcul du périmètre de consolidation. De manière générale, les réponses attendues nécessitent des connaissances certaines qu'il faut acquérir. Les questions sont précises, détaillées et la justification des réponses est très souvent demandée.

### ■ Dossier 1 - Consolidation (9 points)

Ce dossier s'articule autour de quatre questions.

La première question porte sur le périmètre de consolidation, les pourcentages et les méthodes à appliquer. La répartition des participations est relativement complexe, ce qui explique quelques difficultés dans la détermination des différents pourcentages. La question suivante est une question de cours portant sur les exclusions obligatoires et facultatives du périmètre de consolidation. Cette partie se poursuit par des écritures de retraitement au bilan et au compte de résultat, puis une conversion du bilan d'une filiale suisse, ainsi que les écritures de partage de ses capitaux propres.

### ■ Dossier 2 - Fusion (6 points)

Ce dossier comporte deux parties.

La première partie pose les questions classiques du rapport d'échange, du nombre de titres échangé, ainsi que de la soulte éventuelle, en vérifiant que celle-ci respecte les règles légales. Elle se poursuit par la valorisation des éléments incorporels du fonds de commerce. Après avoir rappelé les méthodes d'évaluation comptable des apports dans le cadre du contrôle commun et déterminé les modalités de l'augmentation de capital, le candidat doit procéder à l'enregistrement comptable des écritures de fusion dans la société l'absorbante.

La seconde partie reprend à peu près les mêmes questions, mais cette fois-ci dans le cadre d'un contrôle distinct et d'une opération à l'endroit : évaluation comptable des apports, valeur des actifs incorporels, prime de fusion et écritures de fusion.

### ■ Dossier 3 - Commissariat aux comptes (5 points)

Ce dossier qui représente un quart du temps comporte 2 parties bien distinctes.

La première partie porte sur un cas d'espèces de transformation de SARL en SAS : la nomination d'un commissaire aux comptes est-elle obligatoire dans une SAS et l'expert-comptable de la SARL peut-il devenir le commissaire aux comptes de la nouvelle SAS ?

La seconde partie porte sur des questions de cours bien précises sur la mission du commissaire aux comptes : incidences d'anomalies significatives relevées dans les états financiers, événement postérieur non comptabilisé, nouveaux délais de paiement introduits par la loi de modernisation de l'économie de 2008 (LME), explication des diligences directement liées (DDL).

En conclusion, les questions posées aux candidats permettent d'exposer leurs connaissances théoriques de façon précise, avant de les appliquer au cas proposé.

Le sujet est classique, portant sur la consolidation, la fusion et l'audit, soit des notions essentielles à maîtriser dans le cadre du programme de DSCG. Pour réussir, il est déterminant pour l'étudiant de maîtriser parfaitement le programme de comptabilité et d'audit du DSCG.

## 2. Session 2012

---

Le sujet comporte 4 dossiers indépendants. Certains domaines abordés sont classiques et propres à cette unité *Comptabilité et audit* du DSCG : consolidation, information financière et commissariat aux comptes. La partie sur la transmission universelle du patrimoine peut apparaître comme un peu à la limite du programme, mais ce sujet en fait tout de même partie.

De manière générale, les réponses attendues nécessitent des connaissances certaines qu'il faut acquérir. Les questions sont précises, détaillées et la justification des réponses est très souvent demandée.

### ■ Dossier 1 - Consolidation (9 points)

Ce dossier s'articule autour de deux parties.

La première partie porte sur les écritures de retraitement. Après une question sur le référentiel comptable à appliquer, on aborde les écritures au bilan et au compte de résultat. Il faut retraiter une subvention d'investissement, des écarts de conversion, un contrat à long terme, des engagements de retraite et un portefeuille titres. Cette partie se termine par une question sur la signification des « Autres éléments du résultat global » en normes IFRS.

La deuxième partie porte sur l'analyse du *goodwill*. Après avoir déterminé la juste valeur des actifs et des passifs, il faut déterminer le *goodwill* complet et ensuite le comptabiliser. Cette partie est conclue par deux questions accessoires sur l'impact de la comptabilisation du *goodwill* sur les capitaux propres et les incidences d'une prise de participation postérieure à la date d'acquisition.

■ **Dossier 2 - Confusion de patrimoine (5 points)**

Ce dossier se décline en quatre questions.

Après avoir défini la confusion de patrimoine, il faut donner les modalités d'évaluation des apports et calculer le mali de fusion. Une dernière question porte sur le traitement des engagements de retraite de l'absorbée et leur comptabilisation.

■ **Dossier 3 - Information et communication financière (2 points)**

Il faut définir différentes notions : information périodique, information permanente et prospectus, puis donner les informations à communiquer dans le cas de franchissement de seuil.

■ **Dossier 4 - Commissariat aux comptes (4 points)**

Ce dossier qui représente un cinquième du temps comporte 4 questions sur le travail du commissaire aux comptes.

Après avoir donné la signification du seuil de signification et explicité le principe de la demande de confirmation des tiers, le candidat doit préciser l'impact du redressement judiciaire d'un client sur le rapport d'opinion du commissaire aux comptes, ainsi que le sort du mandat de ce même commissaire aux comptes dans le cas de la transformation d'une SARL en SAS.

En conclusion, les questions posées aux candidats permettent d'exposer leurs connaissances théoriques de façon précise, avant de les appliquer au cas proposé. Il est dommage qu'une partie infime du programme, même si elle est apparentée à la fusion, représente un quart des points.

### 3. Session 2013

---

Le sujet comporte 3 dossiers indépendants. Les domaines abordés sont classiques et propres à cette unité : consolidation, information financière et commissariat aux comptes. La partie sur la scission est une application de la partie sur les fusions.

De manière générale, les réponses attendues nécessitent des connaissances certaines qu'il faut acquérir. Les questions sont précises, détaillées et la justification des réponses est très souvent demandée. L'ensemble du programme est abordé et nécessite une importante préparation qui ne peut être négligée.

■ **Dossier 1 - Réglementation et information financière (4 points)**

Ce dossier s'articule autour de deux parties. Après avoir précisé les conditions d'exemption de consolidation d'un sous-groupe selon le CRC 99-02, il faut indiquer les conditions de certification des comptes, puis les conséquences sur les travaux des commissaires aux comptes lors d'un passage aux normes IFRS.

La deuxième partie porte sur l'analyse du résultat et l'information financière qui en découle. Après avoir calculé le résultat de base par action, il fallait déterminer le résultat dilué en suivant une démarche précisée dans le questionnaire.

■ **Dossier 2 - Opérations de consolidation en règlement CRC 99-02 et en normes IFRS (10 points)**

Ce dossier se décline en trois questions.

Il faut tout d'abord présenter les écritures dans les journaux de consolidation du bilan et du compte de résultat, puis étudier le partage des capitaux propres d'une filiale. Cette question se décline en plusieurs sous-questions : la méthode de consolidation retenue, le pourcentage d'intérêt du sous-groupe sur la filiale et les écritures de partage au journal de consolidation du sous-groupe, en utilisant la technique de consolidation directe. Enfin dans le cadre d'un passage aux normes IFRS, il faut définir la notion de juste valeur d'un actif et d'un passif financier, puis poser l'équation pour trouver le taux effectif d'un actif financier d'un portefeuille d'obligation et ensuite, enregistrer les écritures de retraitement de l'actif financier.

■ **Dossier 3 - Restructuration par scission d'une société (6 points)**

Ce dossier comporte cinq questions principales décomposées en quatorze sous-questions. Le questionnaire est très précis et le correcteur attend des réponses, elles aussi, très précises.

La première série de questions porte sur la désignation d'un commissaire à la scission : sa nécessité, ses modalités de désignation et les objectifs de

sa mission. Ensuite, une autre série porte sur la pratique de la scission : la définition de sa notion, les modalités de l'échange des titres dans le cas général et dans un cas particulier de scission-renonciation. Puis, il faut déterminer les valeurs d'échange des deux branches, ainsi que les rapports d'échange à retenir. La quatrième série de questions porte sur les valorisations comptables des apports retenus dans l'opération. Enfin, pour terminer, le candidat doit indiquer les modalités de la scission : nombre d'actions émises, augmentation et création de capital, prime de scission et valorisation des actions reçues.

En conclusion, les questions posées aux candidats permettent, comme d'habitude, d'exposer leurs connaissances théoriques de façon précise, avant de les appliquer au cas proposé.

#### 4. Session 2014

---

Le sujet comporte 4 dossiers indépendants. Les domaines abordés sont classiques et propres à cette unité : consolidation, information financière, commissariat aux comptes et fusion.

De manière générale, les réponses attendues nécessitent des connaissances précises qu'il est nécessaire d'acquérir par un travail conséquent en amont. Les questions sont nombreuses et très détaillées et la justification des réponses est très souvent demandée. L'ensemble du programme est abordé et nécessite une importante préparation qui ne peut être négligée.

##### ■ Dossier 1 - Consolidation

Ce dossier porte sur huit points et s'articule autour de six questions.

Après avoir rappelé la méthode de présentation des comptes, il faut calculer les pourcentages de contrôle et d'intérêt sur des filiales, puis enregistrer l'écriture de partage des capitaux propres d'une filiale.

Ensuite, dans le cadre d'une prise de contrôle, il faut déterminer la juste valeur des actifs et passifs, comptabiliser les écarts d'évaluation, déterminer, justifier et comptabiliser le *goodwill*. Pour terminer cette prise de contrôle, il est demandé de justifier l'évaluation de la filiale à partir des flux de trésorerie actualisés.

Une dernière question porte sur une cession de titres et demande de déterminer le résultat social, ainsi que le résultat consolidé de cette cession, puis de présenter les écritures comptables de celle-ci.

### ■ Dossier 2 - Communication financière et commissariat aux comptes

Ce dossier noté globalement sur deux points et demi, nécessite de répondre à une série de cinq questions très précises et le correcteur attend des réponses, elles aussi, très précises et justifiées !

Une première série de questions porte sur l'obligation d'information RSE (l'obligation elle-même, les textes juridiques et l'information sur le développement durable). Puis, après avoir donné deux exemples d'informations environnementales pour un groupe hôtelier, des questions sont posées sur l'information RSE au sein du rapport de gestion (son nom, qui l'établit, qui le contrôle et quel en est le destinataire). Enfin, quelques précisions sont demandées sur le contrôle de ce rapport par le commissaire aux comptes.

### ■ Dossier 3 - Commissariat aux comptes

Ce dossier est noté sur trois points et demi et le questionnement comprend une dizaine de points à éclaircir en prenant les questions et sous-questions.

Une première série de questions porte sur la préparation de la mission de commissariat (nombre d'heures, budget d'honoraires et plan de mission). Ensuite, il faut définir la notion de procédures analytiques et en donner un exemple. Puis, devant une fraude du comptable, il faut qualifier la situation, définir l'attitude du commissaire aux comptes actuel et envisager la responsabilité du commissaire aux comptes précédent. Une dernière question porte sur la compatibilité d'une mission de commissariat aux apports pour le cabinet avec cette mission d'audit légal.

### ■ Dossier 4 : Fusion

Ce dossier est noté sur six points et comporte neuf questions.

Après avoir justifié la modalité comptable d'évaluation des apports, il faut déterminer la valeur d'apport et à partir de là, la parité d'échange, l'augmentation de capital induite, la prime de fusion, le mali de fusion et sa décomposition. Après ces différents calculs, il est demandé de comptabiliser les opérations liées à cette fusion dans la comptabilité de la société absorbante. Une question porte sur la détermination du fonds commercial ou *goodwill*. Ensuite, il est demandé de procéder à l'affectation extracomptable du mali technique de fusion selon un modèle fourni en annexe.

La partie se termine par un questionnement sur la période intercalaire, l'assemblée qui approuve la fusion et les conséquences d'une perte imprévue de rétroactivité.

En conclusion, ce sujet qui couvre l'intégralité du programme, comporte vingt-sept questions principales et quarante-deux en détaillant toutes les sous-questions, ce qui peut paraître beaucoup en quatre heures (10 questions à l'heure) ! Cela s'est d'ailleurs ressenti dans la moyenne globale de l'UE et le pourcentage d'admis.

## 5. Session 2015

---

Le sujet comporte 3 dossiers dont l'importance est la suivante : consolidation pour 8,5 points, opérations de fusion pour 6,5 points et le commissariat aux comptes et commissariat à la fusion pour 5 points.

Il n'y a donc pas de dossier sur la partie 1 du programme (information financière), ce qui est souvent le cas.

### ■ Dossier 1 - Consolidation

La première question est assez classique, puisque le candidat devait calculer des pourcentages de contrôle et d'intérêts dans des situations peu difficiles.

Il faut ensuite passer les écritures de partage des capitaux propres en consolidation directe (ce sont celles qui sont le plus souvent demandée) pour deux sociétés, l'une intégrée globalement et l'autre mise en équivalence. La difficulté réside essentiellement dans le fait qu'il faut prendre en compte des écarts d'évaluation et des écarts d'acquisition, ainsi que leur amortissement.

Des calculs et enregistrements d'écarts d'évaluation et d'acquisition sont à faire, en normes françaises puis internationales.

Le dossier se termine avec des écritures de retraitement relatives à une cession interne au groupe et à un emprunt.

Dans ce dossier, deux questions de cours uniquement sont posées (très courtes) : méthode de consolidation à appliquer lors d'un contrôle conjoint dans une co-entreprise en CRC 99-02 et en IFRS, puis retraitement ou pas d'un emprunt en CRC 99-02.

### ■ Dossier 2 - Fusion

Le dossier porte sur l'analyse d'une opération de fusion avec des questions relativement classiques : calculs notamment de la parité d'échange et du montant de l'augmentation de capital, détermination de la valeur du fonds commercial, calcul puis analyse du boni de fusion.

La comptabilisation des écritures relatives à cette fusion est également à faire.

Ce dossier comporte quelques questions de cours (telles la fusion renonciation et la clause de rétroactivité) et de réflexion (intérêt du choix de se référer au CRC 99-02 pour le calcul de la fiscalité différée).

### ■ Dossier 3 - Commissariat aux comptes

Le dernier dossier est dans la suite logique du précédent puisqu'il porte essentiellement sur le thème du commissariat à la fusion (CAF) en se fondant sur la fusion étudiée dans le dossier 2. Les questions relatives au CAF ne sont pas difficiles, elles "collent" en effet de près au programme.

Les candidats sont interrogés sur l'intervention ou non d'un CAC lors d'une distribution d'un acompte sur dividendes, puis, pour finir, sur les NEP.

## 6. Session 2016

---

Le sujet porte sur un groupe non coté établissant ses comptes consolidés en appliquant la réglementation française.

Il comporte quatre parties indépendantes : consolidation (7 points), diagnostic financier (3 points), fusion (6 points) et commissariat aux comptes (4 points).

Il est intéressant et très inscrit dans le programme (mais très long à traiter toutefois).

### ■ Dossier 1 - Consolidation

Après une question de cours portant sur l'obligation de présenter des comptes consolidés, le candidat doit calculer les pourcentages de contrôle et d'intérêt, puis en déduire la méthode de consolidation.

Des écritures de pré-consolidation et de consolidation sont ensuite à passer, avant de calculer, puis d'enregistrer les écarts d'évaluation et d'acquisition.

Une question sur la cession de titres et son incidence sur les comptes consolidés termine ce dossier.

La deuxième question de cours de ce dossier concerne les modalités d'évaluation initiale et postérieure des écarts d'acquisition, en règles françaises et internationales.

#### ■ Dossier 2 - Diagnostic financier

Plusieurs questions étaient relatives aux flux de trésorerie consolidés : impact de l'IS sur ces flux, incidence de l'acquisition de titres, analyse comparative commentée de ces flux.

Une analyse de l'activité du groupe et de ses résultats sont ensuite demandée (notamment en calculant différents taux de marge).

#### ■ Dossier 3 - Fusion

Plusieurs éléments relatifs à la fusion étudiée étaient à calculer : valeur mathématique intrinsèque, rapport d'échange, nombre de titres, valeur nominale des opérations en capital, prime de fusion, malus. Comme souvent, le choix de la valorisation des apports sont à justifier. Les écritures de fusion et de constatation des frais de fusion sont ensuite à enregistrer.

#### ■ Dossier 4 - Commissariat aux comptes

L'ensemble de ce dossier porte sur la procédure d'alerte mise en œuvre par le commissaire aux comptes : détection des éléments financiers de nature à compromettre la continuité d'exploitation de la société étudiée, étapes de la mission du commissaire aux comptes, risque encouru s'il ne met rien en œuvre, incidences de cette procédure dans les annexes et dans son rapport. Les notions de non-immixtion dans la gestion et de secret professionnel sont également posées. Les termes attendus dans ce dossier sont très précis.

## 7. Session 2017

---

Le sujet portait sur un groupe exploitant plusieurs chaînes de magasins de vêtements pour enfants. Comme les dirigeants envisagent de demander l'admission des actions existantes de la société sur Alternext (devenu Euronext Growth depuis le 19 juin 2017), ils ont décidé d'appliquer, dès à présent, le référentiel IFRS pour l'établissement des états financiers consolidés.

Ce sujet comporte trois dossiers indépendants : consolidation (10 points), scission (5 points), audit (5 points).

Il est assez long à traiter avec un niveau de technicité exigé assez élevé pour le dossier 1.

### ■ Dossier 1 - Consolidation

Ce dossier est séparé en 3 parties. La première porte sur le calcul et l'étude du périmètre de consolidation (particularités : titres détenus en usufruit et entité *ad hoc*), avec une question de cours sur les obligations d'utilisation du référentiel IFRS et l'application au cas étudié.

Dans la deuxième partie, des écritures assez techniques de pré-consolidation et de consolidation sont à passer.

La troisième partie, plus complexe, porte sur le calcul de l'écart d'évaluation puis du *goodwill* complet en IFRS (avec variation du pourcentage d'intérêts). L'impact sur le résultat net de cette variation de pourcentage d'intérêts est également à calculer. Les différentes méthodes d'évaluation des intérêts minoritaires en IFRS et les divergences avec le règlement CRC 99-02 sont ensuite abordées.

### ■ Dossier 2 - Scission

Le candidat est d'abord interrogé sur le commissaire à la scission puis sur le commissaire aux apports.

Après avoir justifié le type de valorisation comptable des apports retenu, il faut calculer ensuite le nombre d'actions émises, l'augmentation et la création de capital, puis la prime d'émission.

Enfin, le tableau d'affectation du mali est à présenter (conséquence logique du règlement 2015-06 du 23 novembre 2015), ainsi que des écritures d'inventaire.

### ■ Dossier 3 - Audit

Dans un premier temps, il faut identifier 2 risques liés à la constatation du chiffre d'affaires réalisé par des commissionnaires, puis proposer 3 mesures à mettre en œuvre pour réduire ces risques. La question suivante porte sur les objectifs du cycle clients/ventes en matière de commissariat aux comptes. Ensuite, après avoir défini les objectifs et les étapes de la demande de confirmation de tiers, il doit sélectionner quatre clients.

La question finale portait sur la certification avec réserves pour limitation, puis pour désaccord.

## 8. Session 2018

---

Le sujet concernait un groupe spécialisé dans la construction de bateaux de plaisance. Ce groupe établit ses comptes consolidés selon le référentiel IFRS.

Le sujet était composé de trois dossiers indépendants, abordant les thèmes principaux du programme : consolidation, fusion, audit et commissariat aux comptes.

Le contexte du sujet était simple à appréhender, toutefois le sujet était très long à traiter et certaines parties assez techniques (dossier 1).

### ■ Dossier 1 - Comptes de groupe (9 points)

Ce dossier se décomposait en deux parties. La première partie consistait en l'analyse du périmètre de consolidation et les méthodes de consolidation à retenir. Le candidat devait ensuite calculer et comptabiliser les écarts d'évaluation et le goodwill partiel, en normes IFRS, pour deux sociétés du groupe. Il devait également procéder au partage des capitaux propres pour deux sociétés.

Introduite par une question de cours et d'actualité sur la norme IFRS 16, la seconde partie portait sur quatre retraitements de pré-consolidation (contrat à long terme, crédit-bail...)

### ■ Dossier 2 - Fusion (6 points)

Ce dossier portait sur une opération de fusion-absorption avec application du régime fiscal de faveur. Il était demandé au candidat de vérifier les conditions de la fusion (respect de la réglementation en matière de soulte) et de justifier la valorisation des apports, ici en valeur comptable. Le candidat devait ensuite calculer le nombre d'actions émises, l'augmentation de capital et la prime de fusion.

Il devait également déterminer et affecter le mali de fusion.

Avant de présenter les écritures de fusion dans les comptes de l'absorbante, le candidat devait calculer la valeur du fonds de commerce et indiquer son traitement dans le cadre de cette fusion. Enfin il fallait traiter comptablement les conséquences d'une cession d'immobilisation apportée lors de la fusion.

■ **Dossier 3 - Audit et commissariat aux comptes (5 points)**

Dans le cadre d'un projet d'acquisition, le candidat devait vérifier s'il était possible de confier une mission d'audit à l'expert-comptable ou au commissaire aux comptes de la société acquéreuse.

Le candidat devait ensuite expliciter la procédure de confirmation directe, ainsi que la technique de l'observation physique.

Enfin, dans le contexte d'une mission contractuelle, le candidat devait exposer les obligations pesant sur le commissaire aux comptes, sachant que sa mission avait permis de détecter des faits répréhensibles.



## CHAPITRE 7 ANNEXES

### 1. Rapport du jury sur la session 2018 du DSCG<sup>3</sup>

---

*Evelyne Lande, Professeure des universités, Présidente du jury du DSCG*

Le rapport du jury du DSCG se compose de plusieurs parties : les parties 1 à 4 présentent des données statistiques pluriannuelles sur le nombre d'inscrits, le taux de présence, le nombre d'admis aux UE et au DSCG. La partie 5 présente les sujets des épreuves ponctuelles de la session 2018 et le cas échéant des informations ou conseils pour les sessions suivantes. Enfin, la partie 6 donne des conseils pour les candidats se présentant à la VAE.

#### 1.1. Evolution du nombre d'inscrits et de présents

Depuis la première session du DSCG en 2008, le nombre d'inscrits et de présents aux examens comptables a fortement augmenté jusqu'en 2015. Depuis trois sessions, on observe un tassement dans le nombre d'inscrits, surtout perceptible au niveau des UE 1 et 4 qui comptent malgré tout un nombre d'inscrits nettement supérieur aux autres UE.

Ainsi, l'UE 1 Gestion juridique, sociale et fiscale a eu 8 065 inscrits (contre 7 822 en 2017) et l'UE4 Comptabilité et audit, 8 780 inscrits (contre 8 762 en 2016). Pour les autres UE, l'évolution des effectifs varie peu par rapport à 2017 et avec un nombre moyen d'inscrits compris entre 3 800 (UE2) et 4 300 (UE5) aux épreuves écrites et à l'UE6 d'Economie partiellement en anglais. Seule l'UE 7 Relations professionnelles est en retrait avec 2 240 inscrits.

Sur cette période, le nombre de candidats qui se sont présentés aux épreuves est resté relativement stable chaque année pour les épreuves écrites (78,6% en 2018 contre 77% en 2017) et orales (82% en 2018 tout comme en 2017) à l'exception de l'année 2015.

La combinaison entre le nombre d'inscrits et le taux de présence aux examens se traduit par une évolution du nombre de candidats présents relativement stable depuis 2012 après une forte progression sur la période 2008/2011.

Tab

---

<sup>3</sup> Jury du 20 décembre 2018

Là encore, les UE1 et 4 se distinguent des autres par le nombre de candidats présents avec pour l'UE1 6 165 candidats présents (contre 5 991 en 2017) et pour l'UE4 6 831 candidats présents (contre 6 770 en 2017), les autres UE écrites comptant autour de 3 000 à 3 500 présents.

### 1.2. Evolution du nombre d'admis aux épreuves ponctuelles et des taux de réussite

Le taux de réussite aux épreuves est de 55% pour les UE orales (contre 54% en 2017) comprenant notamment l'UE7 Relations professionnelles qui est validée par 66% des candidats se présentant à l'oral (même taux en 2017).

Le taux de réussite aux épreuves écrites est plus faible et s'établit en 2018 à 31% en moyenne contre 34% en 2017 et 28% en 2016. Ce taux de réussite moyen aux épreuves écrites cache de fortes disparités selon les UE.

Ainsi, les taux de réussite sont particulièrement bons pour l'UE5 Management des systèmes d'information (61% contre 64% en 2017), l'UE3 Management et contrôle de gestion (32% en 2018 et 2017) et l'UE 2 Finance (27% contre 51% en 2017 et 27% en 2016). Le taux de réussite pour l'UE1 est en augmentation (27% contre 19% en 2017 et 22% en 2016). En revanche, pour l'UE4 le taux est en baisse (19% contre 24% en 2017 et 23% en 2016).

Si l'on fait une analyse plus fine du taux de réussite aux UE1 et 4 qui comptent le plus de candidats présents, on observe des taux de réussite fluctuants d'une année sur l'autre. Néanmoins, en faisant abstraction de la période 2008/2011 le taux de réussite à ces deux UE est de 25% avec parfois certaines années des phénomènes de reports (en 2012 pour l'UE1 ou en 2014 pour l'UE4).

Ces taux de réussite peuvent apparaître comme faibles. Toutefois, ils sont aussi le signe que ces épreuves exigent une préparation en amont de l'examen. Or, force est de constater qu'un certain nombre de candidats, souvent pris par leur activité professionnelle, ont du mal à se mettre dans l'esprit de ces épreuves (travail en temps limité et sans documentation à l'exception de celle fournie dans les sujets) et à maîtriser les connaissances associées recouvrant un programme vaste en droit, et très technique en comptabilité et audit.

Quant au nombre d'admis il dépend donc de deux paramètres : le nombre d'inscrits présents aux examens dont on a vu précédemment qu'il stagnait depuis trois ans et du taux de réussite par UE

### 1.3. Présentation des résultats détaillés de la session 2017 et 2018

Les tableaux ci-après présentent les résultats des deux dernières sessions. Les taux de réussite sur ces deux sessions sont relativement proches à l'exception de l'UE 1 Gestion juridique, fiscale et sociale, de l'UE2 Finance et de l'UE4 Comptabilité et audit.

2017	Inscrits	Présents	Taux de présence	Admis	Taux de réussite
UE1	7 822	5 991	76,59%	1 160	19,36%
UE2	4 363	3 259	74,70%	1 670	51,24%
UE3	4 269	3 434	80,44%	1 087	31,65%
UE4	8 762	6 770	77,27%	1 607	23,74%
UE5	3 976	3 271	82,27%	2 098	64,14%
<b>Taux de réussite moyen aux épreuves écrites</b>		22 725		7 622	33,54%
UE6	4 045	3 023	74,73%	1 387	45,88%
UE7	2 132	2 039	95,64%	1 336	65,52%
<b>Taux de réussite moyen aux épreuves orales</b>		5 062		2 723	53,79%

2018	Inscrits	Présents	Taux de présence	Admis	Taux de réussite
UE1	8 065	6 165	76,44%	1 648	26,73%
UE2	3 775	2 909	77,06%	839	28,84%
UE3	4 239	3 458	81,58%	1 095	31,67%
UE4	8 780	6 831	77,80%	1 294	18,94%
UE5	4 312	3 552	82,37%	2 176	61,26%
<b>Taux de réussite moyen aux épreuves écrites</b>		22 915		7 052	30,77%
UE6	4 003	2 955	73,82%	1 390	47,04%
UE7	2 240	2 164	96,61%	1 419	65,57%

### 1.4. Nombre d'admis au DSCG

Les candidats se présentant au DSCG peuvent opter pour deux voies : celle des épreuves ponctuelles ou celle de la validation des acquis de l'expérience (VAE). Par ailleurs, un candidat peut se présenter aux UE de son choix : il peut ainsi se présenter à une seule ou à plusieurs UE, mais il ne pourra valider son DSCG que s'il valide l'ensemble de ses UE avec une note supérieure à 10/20 (hormis les UE où le candidat du fait d'un autre diplôme possède une dispense) ou qu'il soit en mesure de compenser des UE entre elles pour lesquelles il aurait eu au minimum une note de 6/20.

Ainsi, il est très difficile, à partir des taux de réussite aux épreuves ponctuelles, de déterminer le nombre de candidats admis à une session du fait des différentes conditions exposées ci-dessus. Le nombre d'admis est donc connu postérieurement à la date de délibération du jury national.

On note globalement une hausse du nombre de candidats ce qui à partir de 2012 s'explique davantage par un nombre de présents aux examens plus importants (à l'exception de l'année 2015 où une baisse des candidats présents a été relevée précédemment), que par un taux de réussite qui se serait amélioré, l'analyse des taux de réussite par UE ayant dénoté d'une certaine stabilité.

On pourra aussi relever que le nombre de candidats admis par la voie de la VAE reste toujours marginal.

#### Nombre de candidats admis aux épreuves ponctuelles et par le biais de la VAE

	Ponctuel	VAE	Total
2008	1 412		1 412
2009	1 213		1 213
2010	1 631		1 631
2011	1 787	67	1 854
2012	2 113	75	2 188
2013	2 095	65	2 160
2014	2 309	48	2 357
2015	2 111	26	2 137
2016	2 154	26	2 180
2017	2 140	46	2 186
2018	2 280	21	2 301

Le nombre de diplômés est en légère augmentation en 2018 (2 280 diplômés en 2018 contre 2 186 diplômés en 2017). Une analyse sur une plus longue période intégrant le nombre de diplômés au DESCF (période 1989-2007) montre également une tendance à l'augmentation du nombre de candidats validant le diplôme leur permettant d'accéder au stage d'expertise-comptable.

#### 1.5. Analyse des épreuves ponctuelles du DSCG

D'une manière générale, les sujets ont été jugés par les correcteurs en adéquation avec le référentiel du DSCG et permettant une bonne évaluation des candidats. Le niveau des candidats demeure toutefois encore trop faible sans doute lié à une préparation insuffisante des UE et/ou une maîtrise approximative des bases (DCG) et/ou une méthodologie

de travail inadaptée aux épreuves. Il est rappelé notamment que la maîtrise de l'ensemble des UE du DCG reste un prérequis pour aborder le DSCG.

Pour rappel, aucun point du programme du DSCG ne peut être considéré comme mineur et ce n'est pas parce qu'un point du programme n'a pas fait l'objet d'un sujet au cours des années antérieures qu'il ne pourra pas faire l'objet d'un futur sujet.

Le DSCG est un diplôme de niveau master et en tant que tel il exige que les candidats puissent démontrer qu'ils maîtrisent des compétences tout à la fois techniques, d'analyse, de synthèse et rédactionnelles de niveau master.

### ■ UE1. Gestion juridique, sociale et fiscale

Le sujet de l'UE1 comportait pour la session 2018 cinq dossiers, totalement indépendants, portant sur des points différents du programme. Le premier dossier était consacré à la fusion entre deux sociétés anonymes et comportait trois questions relativement classiques de droit des sociétés. Le deuxième dossier était un dossier de droit pénal des affaires sur un cas d'apports en société. Le dossier comportait quatre questions : les trois premières concernaient des qualifications d'infraction et la dernière était consacrée à la procédure pénale. Le troisième dossier était un dossier portant sur un cas pratique relatif au droit des contrats avec en annexe un arrêt de jurisprudence à titre de ressource documentaire. Le quatrième dossier était consacré au droit de l'entreprise en difficulté avec des questions portant sur les différents intervenants dans les procédures collectives. Enfin, le dernier dossier, de nature fiscale, abordait différents volets de la mise en œuvre du régime fiscal des opérations de fusions de sociétés. En termes de barème, les dossiers étaient relativement équilibrés, le dossier 1 était noté sur 5, le dernier dossier sur 3 et les trois autres dossiers sur quatre points chacun.

Les résultats enregistrés sont plutôt meilleurs que les sessions précédentes, ce qui est encourageant, mais manifestement certains candidats ne réalisent pas l'investissement nécessaire et font des « impasses » sur des parties entières du programme. Dans la présentation des réponses, les candidats doivent avoir le réflexe de structurer leur réponse ou leur raisonnement de façon à le rendre intelligible. Sur le plan de la forme, les candidats doivent également faire un effort général de présentation de la copie, de maîtrise de l'orthographe et de la grammaire.

### Les évolutions envisagées pour la session 2019 ou 2020

Enfin, en ce qui concerne le contenu des programmes et le futur arrêté des licences, l'UE 1 n'a fait l'objet que d'ajustements mineurs liés à

l'évolution des textes. Ainsi, l'architecture du programme dans son ensemble, qui repose sur la vie de l'entreprise (mise en société, développement / financement / internationalisation, restructuration, transmission, difficultés / disparition) demeure inchangée.

### ■ UE2. Finance

Le sujet de Finance était conçu sur un format habituel et comprenait deux parties : une étude de cas (3/4 des points) et un sujet de cours/réflexion visant à évaluer la capacité des candidats à restituer un ensemble de connaissances (souvent transversales) d'une partie du programme (1/4 des points).

L'étude de cas était décomposée en deux dossiers :

- Un dossier A sur la partie 1 du programme de l'UE2. Il s'agit d'un sujet de finance de marchés, visant à apprécier l'évolution du cours boursier d'un groupe et à calculer certains indicateurs comme le bêta de l'action afin d'apprécier son risque.
- Un dossier B, essentiellement sur la partie 2 du programme de l'UE2, qui est un diagnostic des comptes de groupes de cette société.

La partie sur l'étude de cas ne proposait rien de réellement difficile pour le candidat qui avait sérieusement préparé l'UE. Les difficultés de calculs comme la covariance étaient fournies dans l'énoncé. Il suffisait de connaître son cours pour apprécier les différents risques (systémiques versus spécifiques). La partie sur le diagnostic était des plus classiques.

Les évolutions envisagées pour la session 2019 ou 2020.

L'épreuve 2019 sera conçue sur un format habituel et existant depuis 2008. En revanche, et compte tenu des modifications apportées à l'UE2 lors des nouveaux programmes, l'épreuve pourrait changer de format en 2020, intégrant plus de concepts (théories) au détriment de simples outils techniques à base de calculs. Une attention particulière sera portée à l'analyse et à la rédaction.

### ■ UE3. Management et contrôle de gestion

Le sujet de l'UE3 comportait pour la session 2018 deux dossiers portant sur des points différents du programme. L'étude de cas servant de base au sujet, une PME du secteur du BTP, filiale d'un grand groupe, implantée en région, étant tirée d'un cas réel. Le premier dossier était consacré à la réalisation d'une analyse stratégique et d'un diagnostic interne de l'entreprise, afin d'identifier ses dysfonctionnements de management et de fonctionnement, d'en évaluer les coûts cachés et donc, d'en mesurer les réserves de productivité potentiellement convertibles en valeur

ajoutée. Le deuxième dossier était un dossier portant sur la conduite du changement en mode projet en sorte de définir des solutions managériales d'amélioration pour réduire les dysfonctionnements et les coûts cachés, et donc améliorer la productivité de l'entreprise et sa création de valeur. Pour cela il fallait tenir compte des contraintes stratégiques demandées par le groupe d'appartenance de l'entreprise, notamment de responsabilité sociale, c'est-à-dire de climat social et d'absence de licenciements.

Pour résumer, l'intérêt du sujet résidait dans cette réflexion proposée aux candidats d'améliorer la productivité économique d'une entreprise de façon socialement responsable. Quant au, le dossier 1 était noté sur 60 points, le dossier 2 sur 40 points.

Les résultats enregistrés sont similaires à ceux des sessions précédentes. Cela dénote que le sujet était d'un niveau d'accessibilité identique aux années précédentes, mais l'absence de progression sur cette épreuve démontre que certains candidats ne mesurent pas encore l'investissement nécessaire. En particulier, bon nombre de ceux qui n'ont pas obtenu la moyenne rencontrent des difficultés à bien gérer le temps dévolu à l'épreuve. En l'occurrence, des candidats vont être perturbés, par exemple, par un nombre important de questions qui les conduit à passer trop de temps sur les premières questions et, donc, à manquer de temps pour mieux traiter les dernières.

Les évolutions envisagées pour la session 2019 ou 2020

Le programme de l'UE 3 a fait l'objet de quelques ajustements qui entreront en vigueur lors de la session 2020. L'architecture du programme dans son ensemble, qui repose sur les thématiques fondamentales du management et du contrôle de gestion des entreprises et des organisations à un niveau master, demeure tout en introduisant des connaissances nouvelles liées au marketing.

Les épreuves à terme seront plus axées sur une réflexion ancrée sur des cas réels et des méthodes d'analyse, d'innovation managériale et de changement organisationnel, que sur des calculs bruts et des définitions non contextualisées de théories des organisations.

#### ■ UE4. Comptabilité et audit

Le sujet abordait des points faisant tous partie du référentiel du DSCG. Il se composait de trois dossiers (consolidation des comptes en référentiel IFRS, fusion et audit). Le sujet ne présentait aucune nouveauté par rapport aux années antérieures. Le sujet a été considéré comme étant relativement technique sur la consolidation (en particulier sur la partie des

retraitements de pré-consolidation en IFRS) et donnant relativement peu de points aux écritures parfois assez complexes à réaliser.

Malheureusement, les copies reflètent toujours une connaissance approximative (ou méconnaissance) des points clés du référentiel lié à l'UE4. L'UE4 est souvent considérée comme une épreuve difficile ; certes elle repose sur un programme non étudié au niveau du DCG et donc spécifique au DSCG mais elle suppose que les prérequis du DCG soient assimilés. Par ailleurs, la récurrence des thèmes testés dans les sujets de l'UE4 d'une année sur l'autre permet aux candidats désireux de passer avec succès cette épreuve de savoir quels sont les points du programme à travailler : la consolidation, la fusion ou la scission et l'audit ne sont pas des thématiques que l'on peut dominer en les découvrant quelques jours avant l'examen.

Les évolutions envisagées pour la session 2019 ou 2020

Pour la session de 2020, le programme est allégé de la partie analyse des données financières publiées par les groupes (rattachée à l'UE2 Finance). En revanche, les IFRS constituent une rubrique à part entière. Un peu à l'image du sujet de cette année, la part des IFRS va donc avoir tendance à prendre une place de plus en plus prégnante dans les sujets d'examens.

#### ■ UE5. Management des systèmes d'information

L'étude de cas support à l'épreuve de Management des Systèmes d'information abordait le pilotage d'un projet de remplacement de Progiciel de Gestion Intégré (PGI) au sein d'une Entreprise de Taille Intermédiaire (ETI) de 900 salariés intervenant en position de leader dans le secteur des produits dérivés du bois. Les trois dossiers étaient relativement de même niveau de difficulté (notés respectivement sur 7 points, 7 points et 6 points). Le premier dossier était assez classique et abordait la question stratégique du choix d'un PGI et son pilotage opérationnel dans une logique de "gestion de projet" sachant que dans le cas Mirlac il s'agissait d'un remplacement et non pas d'un déploiement ex-nihilo. L'intérêt du dossier était donc d'aborder les questions, outils et processus liés aux organes de décisions, au diagnostic de l'existant, à l'impératif d'assurer la continuité de l'activité, au "tuilage" entre l'ancien et le nouveau PGI et aux difficultés classiquement rencontrées dans de tels projets d'intégration du SI.

Le second dossier était consacré au suivi et à la réalisation du projet c'est-à-dire à son ordonnancement. En ce sens il était également classique et clairement relié au programme de cette épreuve même s'il ne fut que rarement abordé et traité en l'état (c'est-à-dire en utilisant des représentations graphiques et factuelles) avec la réalisation d'un graphe d'ordonnancement et le calcul du chemin critique et autres impacts liés à

des modifications de durées (développements complémentaires). Le recours aux annexes 3 et 4 était à ce titre totalement incontournable et il fallait donc savoir les lire, les décrypter, les comprendre et les mobiliser afin que le graphe livré par le candidat soit à la fois clair et exploitable pour répondre aux questions posées.

Le dernier dossier centré sur la sécurité du SI était certes un peu moins classique mais il est amené à être de plus en plus souvent abordé car cette thématique sécuritaire pose des questions applicatives, managériales et organisationnelles qui sont au cœur de l'évolution de cette épreuve. Il s'agissait de répondre clairement à la série de questions qui étaient liées non pas à la question des cyberattaques en général mais bien à celle que venait de subir l'entreprise Mirlac et à ses conséquences opérationnelles et stratégiques en terme de réflexion sur la protection et de vulnérabilité du SI puis de mise en place de procédures de protections des données, des applications et des processus (accessibilité, confidentialité, intégrité, externalisation...) et de déploiement de bonnes pratiques (VPN, clés, signatures, sauvegarde...).

Les évolutions envisagées pour la session 2019 ou 2020

L'épreuve de Management des systèmes d'information va évoluer avec le nouveau programme - qui sera effectif pour l'épreuve d'octobre 2020 - vers de moins en moins de technicité infrastructurelle et de plus en plus de management informationnel au regard des profondes mutations systémiques impactant les SI et la fonction SI, à la fois en cabinet et en clientèle, qui sont de facto de plus en plus souvent externalisés, que ce soit partiellement ou totalement. Cette externalisation du SI impose de repenser et d'évaluer les choix, les décisions et les positionnements en termes de sécurité et de confidentialité, de tarification des usages et/ou des licences et de contractualisation avec les hébergeurs et les grands acteurs de l'infogérance et de l'informatique en nuage, de conformité et de compliance, d'audit et d'expertise, de pilotage de projets de transformation numérique mais aussi en termes de protection des données personnelles, de facilité d'utilisation des applications et d'appropriation des applications de gestion et, plus largement, de pertinence et sincérité des informations. Ainsi, les métiers du chiffre sont et seront largement impactés par les outils et pratiques numériques ce qui, en toute logique, explique l'évolution de l'UE 5 elle-même.

#### ■ UE6. Epreuve orale d'économie partiellement en anglais

Du fait du nombre important de candidats se présentant à cette UE, environ 60 sujets sont préparés. Sur un tel nombre, certains sujets et textes en anglais peuvent être considérés comme plus ou moins faciles

d'accès. Néanmoins, globalement les correcteurs estiment que les sujets étaient équilibrés.

Il est recommandé aux candidats d'aborder cette épreuve avec plus de méthodologie et en particulier de mieux structurer leur exposé (introduction définissant les termes du sujet et la problématique, annonce du plan, traitement du sujet et conclusion). Il n'est pas demandé de paraphraser le texte en anglais ni d'en faire un résumé mais d'illustrer le sujet à l'aide de l'éclairage apporté par le texte en anglais. L'ensemble des académies déplore le niveau globalement faible des candidats, leur manque de maîtrise de l'anglais et/ou des fondamentaux de l'analyse économique.

Les évolutions envisagées pour la session 2020

Cette UE sera totalement transformée en 2020 puisqu'il s'agira d'une UE Anglais des affaires. L'objectif de cette UE sera d'évaluer les compétences linguistiques à l'oral des candidats sur des thèmes courants d'anglais des affaires.

#### ■ UE7. Epreuve orale relations professionnelles

Il est rappelé aux candidats que cette épreuve s'appuie sur un mémoire de niveau master et non un rapport de stage. Le mémoire ne peut donc pas être uniquement descriptif des activités réalisées ou d'un point étudié lors du stage. Les jurys ont également constaté que le niveau de français de certains candidats était faible (syntaxe, accords grammaticaux, orthographe). Cela est d'autant moins acceptable que le mémoire peut faire l'objet d'une relecture.

Le mémoire doit permettre au jury d'apprécier la capacité du candidat à définir une problématique de gestion spécifique, à utiliser les références théoriques et conceptuelles appropriées et à mettre en œuvre une démarche méthodologique pertinente. Or, les jurys ont relevé la quasi absence ou un manque de problématique, et que les démonstrations (quand elles existent) étaient lacunaires. Les candidats manquent également de d'analyse et de recul par rapport au sujet. Ainsi, un nombre trop important de mémoires s'assimile plus à des rapports théoriques qu'à des réflexions sur des pratiques professionnelles. Il est à noter que le mémoire doit porter sur les pratiques en vigueur en France ou comparer les pratiques entre plusieurs pays. En revanche, un mémoire ne faisant référence qu'au droit marocain par exemple n'est pas recevable en tant que tel.

Enfin, il est important que le candidat cite correctement ses sources (bibliographie) et identifie clairement dans le mémoire les parties qui seraient issues de ces sources. Il est rappelé que le jury national

sanctionne systématiquement le plagiat par une annulation de la session en cours et jusqu'à cinq ans d'interdiction de se présenter aux examens du DSCG.

En ce qui concerne la soutenance, elle doit être préparée en amont, le candidat devant présenter les points clés de son mémoire : sujet et problématique, méthodologie, principaux résultats. Il doit aussi être au courant du programme de cette épreuve.

Les évolutions envisagées pour la session 2020

Pour la session 2020, le corps du mémoire ne comportera plus de description des activités réalisées lors du stage. En revanche, une attention toute particulière sera portée sur :

- la problématique choisie par le candidat qui devra être justifiée au regard de son expérience professionnelle ;
- la pertinence des références académiques choisies pour décrire les enjeux de la problématique et les débats liés à ce sujet. Il pourra naturellement être fait aussi référence à de la documentation professionnelle ou juridique, mais seulement en complément aux références académiques. Une attention particulière sera portée à l'adéquation des citations des sources avec le mémoire et au niveau de la bibliographie (respect des normes de citation) ;
- la pertinence de la méthodologie privilégiée et sa justesse pour apporter des résultats convaincants par rapport à la problématique posée ;
- la capacité du candidat à analyser a posteriori les résultats présentés et les apports pour sa pratique professionnelle.

#### 1.6. Retour sur la VAE du DSCG

Le nombre de dossiers de VAE déposés n'a pas évolué de manière significative depuis 2017 (131 dossiers en 2018 contre 133 en 2017 et 126 en 2016).

Par rapport aux années précédentes, on peut noter :

- Une baisse du nombre de dossiers venant de l'étranger ;
- Une progression du nombre de candidats en entreprise.

D'une manière générale, on note une augmentation qualitative des dossiers de VAE déposés par les candidats en termes de présentation et d'argumentation, même si certains dossiers restent encore très

perfectibles. A cette fin, l'analyse des dossiers de VAE et en particulier des livrets 2 fait ressortir des points d'amélioration qui sont listés ci-après :

■ **La description des expériences professionnelles et la validation des compétences professionnelles**

- Il est demandé aux candidats de documenter les expériences professionnelles leur permettant de valider les compétences comprises dans les UE demandées dans le cadre de la VAE. Un livret 2 non documenté (feuilles de compétences Excel non remplies et/ou absence de commentaires du candidat sur les UE ou commentaires trop succincts) ne permettent pas de valider les UE. De même, seules les expériences professionnelles en lien avec les compétences visées par le référentiel doivent être décrites (il n'est pas sûr que l'organisation de l'arbre de Noël des enfants relève des compétences professionnelles attendues au niveau du DSCG tout comme la participation au conseil de l'école maternelle...)
- Le candidat ne peut pas se retrancher derrière le secret professionnel pour ne pas exposer ses expériences professionnelles à l'appui des compétences demandées. De même, un candidat qui n'a pas eu le temps de documenter son dossier n'a pas à indiquer qu'il a une activité professionnelle trop intense pour pouvoir remplir son dossier de VAE, il peut très bien se présenter à la session suivante pour avoir tout le temps de remplir un dossier de qualité.
- Les UE du DSCG constituant chacune un bloc de compétences, il n'est pas possible de faire des compensations entre ces blocs de compétences.
- Un candidat ayant des expériences professionnelles exclusivement auprès de sociétés non soumises au droit français ne peut prétendre à la validation de l'UE1 supposant des acquis professionnels spécifiques au droit français.
- Si les pratiques professionnelles (dossiers traités ou périmètre d'activités du candidat) n'évoluent pas de manière significative d'une année sur l'autre, il est préférable que le candidat s'oriente vers les épreuves ponctuelles du DSCG au lieu de présenter une demande de validation au titre de la VAE qui lui sera refusée. En revanche, si les pratiques professionnelles ont évolué, le candidat mettra en avant dans le livret 2 les dossiers nouveaux qui lui permettent de demander un nouvel examen de son dossier par le jury pour une même UE.

■ **La prise en compte des formations et diplômes**

- Le candidat ne peut pas se prévaloir de ses diplômes (de l'INTEC ou autres) ou de VES obtenues sur des diplômes ou de formations suivies

pour pallier une absence d'expérience professionnelle sur un domaine de compétence, ces formations doivent lui permettre de se présenter aux épreuves ponctuelles du DSCG.

- Un candidat ne peut pas demander la validation d'une UE du DSCG au motif qu'il aurait suivi les cours et validé des UE du DCG sur des thématiques proches : le niveau de maîtrise et d'expertise associées sont différents.
- Spécifiquement pour l'UE6 il n'est pas demandé au candidat de traiter un sujet de son choix mais de démontrer que son expérience professionnelle lui permet de valider les compétences requises par cette UE (pratique de l'anglais des affaires dans le cadre professionnel) : la tenue d'un blog n'est pas considérée comme étant une compétence professionnelle permettant de valider l'UE6, ni les voyages d'agrément à l'étranger.

#### ■ L'oral

- L'oral permet de conforter le dossier écrit (degré de maîtrise des compétences professionnelles du candidat) et non de suppléer une carence d'explication du livret 2, d'où l'importance de bien préparer et documenter en amont le livret 2.
- Si un candidat convoqué par le jury de VAE est absent le jour de l'entretien, il ne pourra pas se voir délivrer la ou les UE demandée(s).

Enfin, il est précisé que le jury national examine les livrets sous leur format numérique. Il est donc préférable de fournir les fichiers sources (Word, Excel ou PDF) et de s'assurer de l'intégrité du support (mettre de préférence les fichiers sur une clé USB plutôt que sur un CD ROM qui peut plus facilement être détérioré).

Si malgré tout le candidat venait à scanner son dossier papier il est demandé :

- De ne pas faire un scan page par page des documents qui rend la lecture fastidieuse (nécessité d'ouvrir chaque fichier) !
- De s'assurer que les pages sont présentées dans le même sens (les scans de documents présentés une page sur deux à l'envers impliquent de faire des rotations de pages rendant là aussi la lecture fastidieuse) ;

Enfin, il est demandé au candidat de s'assurer de la lisibilité des scans fournis.

## 2. Où se préparer aux épreuves du DSCG ?

Cette liste se veut la plus exhaustive possible. Il est conseillé de se renseigner également auprès des Conseils régionaux de l'Ordre et auprès de l'ANECS.

### 2.1. Etablissements publics

Etablissement	Coordonnées web	Formation			
		Dans le lycée	Opérateur	Continue	Alternance
<b>LYCÉE BEAU SITE</b> 38 avenue Estienne d'Orves 06050 NICE CEDEX 1 ☎ 04 92 15 24 68	<a href="https://www.lyc-honore-d-estienne-d-orves.ac-nice.fr/">https://www.lyc-honore-d-estienne-d-orves.ac-nice.fr/</a> <a href="http://www.legreta.ac-nice.fr">www.legreta.ac-nice.fr</a>	✓	CFA GRETA		✓
<b>LYCÉE LOUISE MICHEL</b> 2 rue Jean Moulin BP828 11 108 NARBONNE Cedex ☎ 04 68 32 84 00	<a href="https://www.lyc-michel-narbonne.ac-montpellier.fr/">https://www.lyc-michel-narbonne.ac-montpellier.fr/</a> <a href="mailto:ce.0110023r@ac-montpellier.fr">ce.0110023r@ac-montpellier.fr</a>		UNIVERSITE		✓
<b>LYCEE JEAN ROSTAND</b> 98 route Ifs 14000 CAEN ☎ 02 31 52 19 40 Laure BATAILLE	<a href="http://seggat.unicaen.fr">seggat.unicaen.fr</a> <a href="mailto:jean.rostand@ac-caen.fr">jean.rostand@ac-caen.fr</a>	UFR SEGGAT	CFAU		✓
<b>LYCEE PROFESSIONNEL LOUIS PERGAUD</b> 91-93 bd Léon-Blum BP 979 25022 BESANCON CEDEX ☎ 03 81 54 77 77	<a href="http://www.lyceepergaud.fr">www.lyceepergaud.fr</a> <a href="mailto:Lyc.Pergaud.Besancon@ac-besancon.fr">Lyc.Pergaud.Besancon@ac-besancon.fr</a>		CFA		✓
<b>LYCEE ERNEST-HEMINGWAY</b> 98, bd Jean-Jaurès BP 97034 30910 NIMES CEDEX 2 ☎ 04.66.04.93.73	<a href="https://lyc-hemingway-nimes.ac-montpellier.fr/">https://lyc-hemingway-nimes.ac-montpellier.fr/</a>		CFA		✓
<b>LYCEE OZENNE</b> 9 rue Merly 31070 TOULOUSE CEDEX 9 ☎ 05 61 11 58 00	<a href="http://ozenne.entmip.fr/le-lycee-ozenne/">http://ozenne.entmip.fr/le-lycee-ozenne/</a> <a href="mailto:dscg@tsm-education.fr">dscg@tsm-education.fr</a>		UNIVERSITE		✓
<b>LYCEE GUSTAVE EIFFEL</b> 143 cours de la Marne 33000 BORDEAUX ☎ 05 56 33 83 13 Régis LAMOUROUX	<a href="http://www.eiffel-bordeaux.org">www.eiffel-bordeaux.org</a> <a href="mailto:cecile.sergeant@greta-nord-aquitaine.fr">cecile.sergeant@greta-nord-aquitaine.fr</a> <a href="mailto:regislamouroux@gmail.com">regislamouroux@gmail.com</a>	✓	GRETA		✓

<b>LYCEE NELSON MANDELA</b> Rue Gaétan Rondeau 44000 Nantes ☎ 02 51 72 86 60 M. BENATEAU Emilie JOUADE	<a href="mailto:nelson-mandela.paysdelaloire.e-lyco.fr/">nelson-mandela.paysdelaloire.e-lyco.fr/</a>  <a href="mailto:emilie.jouade@ac-nantes.fr">emilie.jouade@ac-nantes.fr</a>	✓	GRETA		✓
<b>LYCEE BENJAMIN FRANKLIN</b> 21 bis rue Eugène Vignat BP 72049 45000 ORLÉANS ☎ 02 38 79 10 14 GRETA LOIRET ☎ 02 38 49 12 12	<a href="http://www.lycee-benjamin-franklin.fr">www.lycee-benjamin-franklin.fr</a>  <a href="mailto:agnes.ballanger@ac-orleans-tours.fr">agnes.ballanger@ac-orleans-tours.fr</a>	✓	GRETA		✓
<b>LYCEE HENRI BERGSON</b> 85 rue de la Barre CS 23602 49036 ANGERS CEDEX 1 ☎ 02.41.36.12.55 Lycée ☎ 02 44 68 88 52 IUT Didier LUARD	<a href="http://bergson.e-lyco.fr/">http://bergson.e-lyco.fr/</a>  <a href="http://www.iut.univ-angers.fr">www.iut.univ-angers.fr</a> <a href="mailto:dscg.iut@univ-angers.fr">dscg.iut@univ-angers.fr</a>		IUT	✓	✓
<b>LYCEE ROBERT SCHUMAN</b> 4 rue Monseigneur Pelt 57074 METZ ☎ 03 87 76 40 35	<a href="http://cfa.lycee-schuman.fr">cfa.lycee-schuman.fr</a>  <a href="mailto:francis.ostermann.fo@gmail.com">francis.ostermann.fo@gmail.com</a>	✓	CFA		✓
<b>LYCEE GASTON BERGER</b> Avenue Gaston Berger 59016 LILLE CEDEX ☎ 03 20 49 31 59 ☎ 03 20 49 39 04	<a href="http://www.gastonberger.fr">www.gastonberger.fr</a>	✓	GRETA		✓
<b>LYCEE JULES-UHRY</b> 10 rue Aristide Briand 60107 CREIL ☎ 03 44 64 75 45 Sylvie VANNIER	<a href="http://uhry.lyc.ac-amiens.fr">http://uhry.lyc.ac-amiens.fr</a>  <a href="mailto:sylvie.vannier@ac-amiens.fr">sylvie.vannier@ac-amiens.fr</a>	✓	CFA		✓
<b>LYCEE GIRAUX-SANNIER</b> Rue Giroux Sannier 62280 SAINT MARTIN BOULOGNE ☎ 03 21 30 85 73 Marc MALFOY	<a href="http://www.girauxsannier.fr">www.girauxsannier.fr</a>  <a href="mailto:marc.malfoy@ac-lille.fr">marc.malfoy@ac-lille.fr</a>	✓	GRETA		✓
<b>LYCEE ANDRÉ MALRAUX</b> 314 rue Jule Massenet 62400 BETHUNE ☎ 03 21 63 61 61	<a href="http://andre-malraux-bethune.savoirsnumeriques5962.fr/">http://andre-malraux-bethune.savoirsnumeriques5962.fr/</a>	✓	GRETA	✓	✓

<b>LYCEE SIDOINE APOLLINAIRE</b> 1 rue Henri Simon 63000 CLERMONT FERRAND ☎ 04 73 41 20 20 ☎ 04 73 26 35 06 Mme EVRARD (Inscriptions)	<a href="http://www.lycee-sidoine-apollinaire.fr/">www.lycee-sidoine-apollinaire.fr/</a>	✓	GRETA		✓
<b>LYCEE CAMILLE SEE</b> 42, avenue de l'Europe 68000 COLMAR ☎ 03.89.22.25.00 ☎ 03.89.22.92.27 Sylvaine Guillet (Inscriptions)	<a href="http://www.lyc-see-colmar.ac-strasbourg.fr">www.lyc-see-colmar.ac-strasbourg.fr</a>  <a href="mailto:sylvaine.guillet@greta-colmar.fr">sylvaine.guillet@greta-colmar.fr</a>	✓	GRETA		✓
<b>LYCEE LA MARTINIÈRE DUCHÈRE</b> 300 avenue Sakharov 69009 LYON ☎ 04 72 17 29 50	<a href="http://www.martiniere-duchere.fr">www.martiniere-duchere.fr</a>  <a href="mailto:iut.du.dscg@univ-lyon1.fr">iut.du.dscg@univ-lyon1.fr</a>	✓	IUT		✓
<b>LYCEE MATHIAS</b> 3 place Mathias - BP 10122 71321 CHALON SUR SAONE ☎ 03 85 97 48 00 Laurence LAMBERT (GRETA 71) ☎ 03 85 42 53 05	<a href="http://www.lycee-mathias.fr">www.lycee-mathias.fr</a>  <a href="mailto:laurence.lambert@ac-dijon.fr">laurence.lambert@ac-dijon.fr</a>	✓	GRETA		✓
<b>ENC BESSIERES</b> Lycée public d'enseignement supérieur 70 bd Bessières 75847 Paris cedex 17 ☎ 01 44 85 85 00 ☎ 01 78 09 88 61	<a href="http://www.enc-bessieres.org">www.enc-bessieres.org</a>  <a href="mailto:cfa@enc-bessieres.org">cfa@enc-bessieres.org</a>	✓	CFA	✓	✓
<b>LYCEE GUSTAVE FLAUBERT</b> 1 rue Albert Dupuis 76044 ROUEN ☎ 02 35 12 88 88 ☎ 02 32 82 63 77 Barbara BROCHE (Inscriptions)	<a href="http://www.lycee-flaubert-rouen.fr">www.lycee-flaubert-rouen.fr</a>  <a href="mailto:barbara.broche@ac-rouen.fr">barbara.broche@ac-rouen.fr</a>	✓	GRETA		✓
<b>LYCEE JEAN BAPTISTE POQUELIN</b> 72 rue Léon Désoyer 78100 ST GERMAIN EN LAYE ☎ 01 30 87 44 00	<a href="http://www.lycee-jbpoquelin.fr/site/">www.lycee-jbpoquelin.fr/site/</a>  <a href="mailto:ddfpt-ter@lycee-jbpoquelin.fr">ddfpt-ter@lycee-jbpoquelin.fr</a> <a href="mailto:cfa-academique@ac-versailles.fr">cfa-academique@ac-versailles.fr</a>	✓	CFA		✓

<b>LYCEE THEODORE AUBANEL</b> 14 rue Palapharnerie 84000 AVIGNON ☎ 04 90 16 36 00 M. MIELLE (inscriptions)	<a href="http://www.lyc-aubanel.ac-aix-marseille.fr">www.lyc-aubanel.ac-aix-marseille.fr</a> <a href="http://www.dcg.aubanel.fr">www.dcg.aubanel.fr</a> <a href="mailto:admin@dcgavignon.fr">admin@dcgavignon.fr</a>	✓	CFA	✓
<b>LYCEE SUZANNE VALADON</b> 39 rue Francois Perrin 87031 LIMOGES ☎ 05 55 45 56 00	<a href="http://www.lyc-valadon.ac-limoges.fr">www.lyc-valadon.ac-limoges.fr</a> <a href="http://www.greta-haute-vienne.ac-limoges.fr">www.greta-haute-vienne.ac-limoges.fr</a> <a href="mailto:pole.tertiaire@ac-limoges.fr">pole.tertiaire@ac-limoges.fr</a>	✓	GRETA	✓
<b>LYCEE JEAN PIERRE VERNANT</b> 21 rue du Dr Gabriel Ledermann 92310 SEVRES ☎ 01 46 26 60 10	<a href="http://www.lyceevernant.fr">www.lyceevernant.fr</a> <a href="mailto:apprentissage@lyceevernant.fr">apprentissage@lyceevernant.fr</a> <a href="http://www.agefa.org/cfa-idf/">www.agefa.org/cfa-idf/</a>	✓	CFA	✓
<b>ENS PARIS-SACLAY</b> Campus de Cachan 61 av. du Président Wilson 94235 CACHAN CEDEX ☎ 01 47 40 75 04 M. BENAÏEM (inscriptions)	<a href="http://ens-paris-saclay.fr/">http://ens-paris-saclay.fr/</a> <a href="mailto:fcd@ens-paris-saclay.fr">fcd@ens-paris-saclay.fr</a>		ENS Paris-Saclay	✓
<b>LYCEE BAIMBRIDGE</b> BP 17 97139 LES ABYMES ☎ 05 90 93 79 99	<a href="http://www.lgtbaimbridge.fr">www.lgtbaimbridge.fr</a>	✓	CFA	✓

## 2.2. Etablissements privés sous contrat

Etablissement	Coordonnées web	Formation	
		Initiale et/ou continue	Alternance
<b>LYCEE CHARLES PÉGUY</b> 102 rue Synabelle 13006 MARSEILLE ☎ 04 91 15 76 40 Mme Pascale LARDEAU	<a href="http://www.peguy.org">www.peguy.org</a> <a href="http://www.escpa.fr">www.escpa.fr</a>  <a href="mailto:p.lardeau@peguy.org">p.lardeau@peguy.org</a>	✓	✓
<b>INSTITUT SUPÉRIEUR MARSEILLE CADENELLE</b> 134 bd des libérateurs 13376 MARSEILLE CEDEX 12 ☎ 04 91 18 10 50 M. JAUBERT - M. Sébastien NOUBEL	<a href="http://www.ismcadenelle.com">www.ismcadenelle.com</a>  <a href="mailto:dscg@cadenelle.com">dscg@cadenelle.com</a> <a href="mailto:s.noubel@cadenelle.com">s.noubel@cadenelle.com</a>	✓	✓
<b>INSTITUT LIMAYRAC</b> 50 rue de Limayrac 31500 TOULOUSE ☎ 05 61 36 08 08 M. Éric VISTE	<a href="http://www.limayrac.fr">www.limayrac.fr</a>  <a href="mailto:accueil@limayrac.fr">accueil@limayrac.fr</a>	✓	✓
<b>POLE SUP DE LA SALLE - GROUPE SAINT-JEAN</b> 5 rue de la Motte Brûlon CS60624 35706 RENNES Cedex 7 ☎ 02 99 87 12 12 Mme Sylvie GARNIER MOREL	<a href="http://www.lycee-delasalle.com">www.lycee-delasalle.com</a>  <a href="mailto:adm@lyceedelasalle.com">adm@lyceedelasalle.com</a>		✓
<b>LYCEE POLYVALENT HAUTE FOLLIS/ISCAL</b> 25 rue du Mans 53000 LAVAL ☎ 02 43 26 17 18 Mme ROULAND	<a href="http://www.lhf53.eu">www.lhf53.eu</a>  <a href="mailto:campus@lhf53.eu">campus@lhf53.eu</a>		✓
<b>INSTITUTION DE LA SALLE</b> 2 rue st Maximin 57070 METZ ☎ 03 87 20 02 00 M. Pierre-Yves MONFORT	<a href="http://www.dlsmetz-sup.fr">www.dlsmetz-sup.fr</a>  <a href="mailto:sup@dlsmetz.net">sup@dlsmetz.net</a> <a href="mailto:py-monfort@dlsmetz.net">py-monfort@dlsmetz.net</a>	✓	✓
<b>LYCEE SAINT JEAN BAPTISTE DE LA SALLE</b> 2 rue Jean Levasseur 59000 LILLE ☎ 03 20 17 10 03 M. Stéphane HUSTIN Mme Aurélie MIGNOT	<a href="http://www.delasallelille.com">www.delasallelille.com</a>  <a href="mailto:stephane.hustin@lasallelille.com">stephane.hustin@lasallelille.com</a> <a href="mailto:aurelie.mignot@lasallelille.com">aurelie.mignot@lasallelille.com</a>		✓

<b>LYCEE GODEFROY DE BOUILLON</b> 14 rue Godefroy de Bouillon 63000 CLERMONT-FERRAND ☎ 04 73 98 54 54 M. Arnaud BONHOMME	<a href="http://www.lycee-godefroy.com">www.lycee-godefroy.com</a>  <a href="mailto:abonhomme@lasalle.fr">abonhomme@lasalle.fr</a>		✓
<b>LYCEE ROCHOIS SAINTE FAMILLE</b> 261 avenue des Voirons 74805 LA ROCHE S/FORON ☎ 04 50 03 17 17 Mme Patricia MAES	<a href="http://www.escr74.com">www.escr74.com</a>  <a href="mailto:patricia.maes@escr74.com">patricia.maes@escr74.com</a>		✓
<b>LYCEE ALBERT DE MUN</b> 2 rue d'Olivet 75007 PARIS ☎ 01 43 06 33 09	<a href="http://www.albertdemun.net">www.albertdemun.net</a>  <a href="mailto:ddalizon@albertdemun.net">ddalizon@albertdemun.net</a>		✓
<b>LYCEE LE REBOURS</b> 44-46 bd Auguste Blanqui 75013 PARIS ☎ 01 45 88 82 36 Mme GERBOIN	<a href="http://www.lerebours.info">www.lerebours.info</a>  <a href="mailto:vgerboin@lerebours.org">vgerboin@lerebours.org</a> <a href="mailto:alternance@lerebours.org">alternance@lerebours.org</a>		✓
<b>LYCEE NOTRE DAME DU GRANDCHAMP</b> 97 rue Royale 78000 VERSAILLES ☎ 01 39 24 12 71 Mme Nathalie de SOUSA	<a href="http://www.grandchamp-sup.fr">www.grandchamp-sup.fr</a>  <a href="mailto:n.desousa@nd-grandchamp.fr">n.desousa@nd-grandchamp.fr</a>		✓
<b>LYCEE ORT DANIEL MEYER</b> 39-45 rue Raspail 93100 MONTREUIL ☎ 01 49 88 46 50 Mme Valérie PARTOUCHE	<a href="http://www.montreuil.ort.asso.fr">www.montreuil.ort.asso.fr</a>  <a href="mailto:valerie.partouche@ort.asso.fr">valerie.partouche@ort.asso.fr</a>		✓
<b>LYCEE TEILHARD DE CHARDIN</b> 2 place d'armes 94100 SAINT MAUR DES FOSSES ☎ 01 48 89 66 66 Mme Fatima BOURICHE	<a href="http://www.tdechardin.org">www.tdechardin.org</a>  <a href="mailto:fatima.bouriche@tdechardin.org">fatima.bouriche@tdechardin.org</a>		✓
		<b>Formation</b>	
Etablissement	Coordonnées web	Initiale et/ou continue	Alternance
<b>LYCEE CHARLES PÉGUY</b> 102 rue Synabelle 13006 MARSEILLE ☎ 04 91 15 76 40 Mme Pascale LARDEAU	<a href="http://www.peguy.org">www.peguy.org</a> <a href="http://www.escpa.fr">www.escpa.fr</a>  <a href="mailto:p.lardeau@peguy.org">p.lardeau@peguy.org</a>	✓	✓

<b>INSTITUT SUPÉRIEUR MARSEILLE CADENELLE</b> 134 bd des libérateurs 13376 MARSEILLE CEDEX 12 ☎ 04 91 18 10 50 M. JAUBERT	<a href="http://www.ismcadenelle.com">www.ismcadenelle.com</a>  <a href="mailto:ismc.dscg@orange.fr">ismc.dscg@orange.fr</a>	✓	✓
<b>INSTITUT LIMAYRAC</b> 50 rue de Limayrac 31500 TOULOUSE ☎ 05 61 36 08 08 M. Éric VISTE	<a href="http://www.limayrac.fr">www.limayrac.fr</a>  <a href="mailto:accueil@limayrac.fr">accueil@limayrac.fr</a>	✓	✓
<b>LYCEE DE LA SALLE</b> 5 rue de la Motte Brûlon 35700 RENNES ☎ 02 99 87 12 12 Mme Sylvie GARNIER MOREL	<a href="http://www.lycee-delasalle.com">www.lycee-delasalle.com</a>  <a href="mailto:adm@lyceedelasalle.com">adm@lyceedelasalle.com</a>		✓
<b>LYCEE POLYVALENT HAUTE FOLLIS/ISCAL</b> 25 rue du Mans 53000 LAVAL ☎ 02 43 26 17 18 Mme ROULAND	<a href="http://www.lhf53.eu">www.lhf53.eu</a>  <a href="mailto:campus@lh53.eu">campus@lh53.eu</a>		✓
<b>INSTITUTION DE LA SALLE</b> 2 rue st Maximin 57070 METZ ☎ 03 87 20 02 00	<a href="http://www.dlsmetz-sup.fr">www.dlsmetz-sup.fr</a>  <a href="mailto:sup@dlsmetz.net">sup@dlsmetz.net</a>	✓	✓
<b>LYCEE SAINT JEAN BAPTISTE DE LA SALLE</b> 2 rue Jean Levasseur 59000 LILLE ☎ 03 20 17 10 03 M. Stéphane HUSTIN	<a href="http://www.delasallelille.com">www.delasallelille.com</a>  <a href="mailto:stephane.hustin@lasallelille.com">stephane.hustin@lasallelille.com</a>		✓
<b>ENSEMBLE SAINT LUC LA SAGESSE</b> 31 bd de la Liberté 59400 CAMBRAI ☎ 03 27 82 28 28	<a href="http://www.saintluc-cambrai.com">www.saintluc-cambrai.com</a>  <a href="mailto:sagessecambrai@orange.fr">sagessecambrai@orange.fr</a>		✓
<b>LYCEE GODEFROY DE BOUILLON</b> 14 rue Godefroy de Bouillon 63000 CLERMONT-FERRAND ☎ 04 73 98 54 54	<a href="http://www.lycee-godefroy.com">www.lycee-godefroy.com</a>  <a href="mailto:admcodefroy@jbdelasalle.com">admcodefroy@jbdelasalle.com</a>	✓	✓
<b>LYCEE ROCHOIS SAINTE FAMILLE</b> 261 avenue des Voirons 74805 LA ROCHE S/FORON ☎ 04 50 03 17 17 Mme Patricia MAES	<a href="http://www.escr74.com">www.escr74.com</a>  <a href="mailto:patricia.maes@escr74.com">patricia.maes@escr74.com</a>		✓
<b>LYCEE ALBERT DE MUN</b> 2 rue d'Olivet 75007 PARIS ☎ 01 43 06 33 09	<a href="http://www.albertdemun.net">www.albertdemun.net</a>  <a href="mailto:ddalizon@albertdemun.net">ddalizon@albertdemun.net</a>		✓

<b>LYCEE LE REBOURS</b> 44-46 bd Auguste Blanqui 75013 PARIS ☎ 01 45 88 82 36 Mme GERBOIN	<a href="http://www.lerebours.info">www.lerebours.info</a>  <a href="mailto:vgerboin@lerebours.org">vgerboin@lerebours.org</a> <a href="mailto:alternance@lerebours.org">alternance@lerebours.org</a>		✓
<b>LYCEE NOTRE DAME DU GRANDCHAMP</b> 97 rue Royale 78000 VERSAILLES ☎ 01 39 24 12 71 Mme Nathalie de SOUSA	<a href="http://www.grandchamp-sup.fr">www.grandchamp-sup.fr</a>  <a href="mailto:n.desousa@nd-grandchamp.fr">n.desousa@nd-grandchamp.fr</a>		✓
<b>LYCEE ORT DANIEL MEYER</b> 39-45 rue Raspail 93100 MONTREUIL ☎ 01 49 88 46 50 Mme Valérie PARTOUCHE	<a href="http://www.montreuil.ort.asso.fr">www.montreuil.ort.asso.fr</a>  <a href="mailto:valerie.partouche@ort.asso.fr">valerie.partouche@ort.asso.fr</a>		✓
<b>LYCEE TEILHARD DE CHARDIN</b> 2 place d'armes 94100 SAINT MAUR DES FOSSES ☎ 01 48 89 66 66 Mme Fatima BOURICHE	<a href="http://www.tdechardin.org">www.tdechardin.org</a>  <a href="mailto:fatima.bouriche@tdechardin.org">fatima.bouriche@tdechardin.org</a>		✓

## 2.3. Etablissements privés

Etablissement	Coordonnées web	Formation	
		Initiale et/ou continue	Alternance
<b>CFA RENE VILLENEUVE</b> 15 rue Maldonat 04000 DIGNE LES BAINS ☎ 04 92 30 90 80 Mme Fanny VINCEY	<a href="http://www.urma-paca.fr/cfa/dignelesbains">http://www.urma-paca.fr/cfa/dignelesbains</a>  <a href="mailto:f.vincey@cmar-paca.fr">f.vincey@cmar-paca.fr</a>		✓
<b>GRUPE ECOLE PRATIQUE- CFA INTERCONSULAIRE MEDITERRANEE</b> 1 rue Saint Sébastien 13006 MARSEILLE ☎ 04 91 14 28 26 Mme Corinne ELBAUM	<a href="http://www.goupe-ecolepratique.com">www.goupe-ecolepratique.com</a>  <a href="mailto:gep@ccimp.com">gep@ccimp.com</a>	✓	✓
<b>INSTITUT SUPERIEUR DE COMPTABILITE ET D'AFFAIRES (CFA) CCI ANGOULEME</b> Bd Salvador Allende - ZI N° 3 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC ☎ 05 45 90 13 69 Mme Nathalie LEVEQUE	<a href="http://www.cifop.fr">www.cifop.fr</a>  <a href="mailto:nathalie.leveque@cifop.fr">nathalie.leveque@cifop.fr</a>		✓
<b>ESC TOULOUSE</b> 20 bd Lascrosses - BP 7010 31068 TOULOUSE CEDEX 7 ☎ 05 61 29 49 49 - Mme BARBERO ☎ 05 61 29 47 11- Assistante CFA	<a href="http://www.tbs-education.fr">www.tbs-education.fr</a>  <a href="mailto:mr.barbero@tbs-education.fr">mr.barbero@tbs-education.fr</a> <a href="mailto:cfa@tbs-education.fr">cfa@tbs-education.fr</a>	✓	✓
<b>ÉCOLE SUPERIEURE DE GESTION, COMMERCE ET FINANCE</b> 30 rue des Tours 31676 LABEGE ☎ 05 61 39 14 71 - M. MEDARD - Julien GINESTA	<a href="http://www.esg.fr/ecole-toulouse">www.esg.fr/ecole-toulouse</a>  <a href="mailto:g.medard@esg.fr">g.medard@esg.fr</a> <a href="mailto:j.ginesta@esg.fr">j.ginesta@esg.fr</a>	✓	✓
<b>ESG BORDEAUX</b> 97 avenue Bon Air 33700 MERIGNAC ☎ 05 56 12 81 95 - Mme CHABAB	<a href="http://www.esg.fr/ecole-bordeaux">www.esg.fr/ecole-bordeaux</a>  <a href="mailto:f.chabab@esg.fr">f.chabab@esg.fr</a>	✓	✓
<b>ÉCOLE SUPERIEURE DE GESTION, COMMERCE ET FINANCE</b> Odysseum - ZAC port Marianne Hipocrate 349 rue de la Cavalade 34965 MONTPELLIER cedex 2 ☎ 04 67 91 31 51 Mme Sandra TEMPLE-BOYER	<a href="http://www.esg.fr/ecole-montpellier">www.esg.fr/ecole-montpellier</a>  <a href="mailto:s.temple-boyer@esg.fr">s.temple-boyer@esg.fr</a>	✓	✓

<b>ÉCOLE DE LA HAUTE FINANCE</b> <b>IMMEUBLE LE FORUM</b> 70 Rue Joseph Aloïs Schumpeter 34470 PEROLS ☎ 04 67 60 60 45 Mme Anne MARTINEZ	<a href="http://www.ecole-haute-finance.fr/">www.ecole-haute-finance.fr/</a>  <a href="mailto:scolarite@ecole-haute-finance.fr">scolarite@ecole-haute-finance.fr</a>	✓	✓
<b>INSTITUT DES HAUTES ETUDES COMPTABLES ET FINANCIERES</b> Campus Ker Lann - BP 97111 35171 BRUZ CEDEX ☎ 02 99 57 11 26 Mme Marion SCANVYOU	<a href="http://www.etudes-comptables.com">www.etudes-comptables.com</a>  <a href="mailto:marion.scanvyou@ihecf.fr">marion.scanvyou@ihecf.fr</a>	✓	✓
<b>IRUP INSTITUT REGIONAL UNIVERSITAIRE POLYTECHNIQUE</b> 61, bd Alexandre de Fraissinnette 42000 SAINT ETIENNE ☎ 04 77 46 50 90 Mme VINCENT	<a href="http://www.irup.com">www.irup.com</a>  <a href="mailto:avincent@irup.com">avincent@irup.com</a>	✓	✓
<b>ICEE INSTITUT DES CARRIERES EUROPEENNES DE L'EXPERTISE</b> 17, bd des Martyrs Nantais de la Résistance 44000 NANTES ☎ 02 40 35 36 37 Mme Caroline RIVAL	<a href="http://www.icee.fr">www.icee.fr</a>  <a href="mailto:contact@icee.fr">contact@icee.fr</a>	✓	✓
<b>CFA LA JOLIVERIE</b> 141 route de Clisson 44232 ST SEBASTIEN SUR LOIRE ☎ 02 51 71 36 20 M. Jean-Paul GREGOIRE	<a href="http://www.la-joliverie.com">www.la-joliverie.com</a>  <a href="mailto:jpgregoire@la-joliverie.com">jpgregoire@la-joliverie.com</a>		✓
<b>CENTRE EUROPE</b> 24A rue des Magasins 67000 STRASBOURG ☎ 03 88 36 61 40 M. David SEDIDA	<a href="http://www.centre-europe.fr">www.centre-europe.fr</a>  <a href="mailto:info@centre-europe.fr">info@centre-europe.fr</a> <a href="mailto:info@estudia.pro">info@estudia.pro</a>	✓	✓
<b>INSTITUT DE FORMATION COMPTABLE EUROPEEN</b> 56 rue Jacque Kable 67000 STRASBOURG ☎ 03 88 37 99 85 Mme Shelly CHRIQUI	<a href="http://www.ifce-formation.com">www.ifce-formation.com</a>  <a href="mailto:shelly_chriqui@ifce-formation.com">shelly_chriqui@ifce-formation.com</a>	✓	✓

<b>CFA CCI ALSACE POLE FORMATION STRASBOURG</b> 234 av. de Colmar 67000 STRASBOURG ☎ 03 88 43 08 58 Mme BESSEGHIR	<a href="http://www.cfa-cci-alsace.eu/">www.cfa-cci-alsace.eu/</a>  <a href="mailto:d.besseghir@alsace.cci.fr">d.besseghir@alsace.cci.fr</a>		✓
<b>ISME -INSTITUT SUPERIEUR DE MANAGEMENT ET D'EXPERTISE</b> 12 rue Finkmatt 67000 STRASBOURG ☎ 03 88 22 65 08 Mme Pascale FERRAND	<a href="http://www.isme-formation.fr">www.isme-formation.fr</a>  <a href="mailto:info@isme-formation.fr">info@isme-formation.fr</a>	✓	✓
<b>ESDES ECOLE DE MANAGEMENT UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LYON</b> 10 place des Archives 69002 LYON ☎ 04 72 32 50 48 M. Claude BALLY-MASSON : 06 82 92 39 95 Mme Claire NEGRELLO : 04 26 84 52 13	<a href="http://www.esdes.fr">www.esdes.fr</a>  <a href="mailto:esdes.dscg@univ-catholyon.fr">esdes.dscg@univ-catholyon.fr</a> <a href="mailto:ballymasson7@gmail.com">ballymasson7@gmail.com</a> <a href="mailto:cnegrello@univ-catholyon.fr">cnegrello@univ-catholyon.fr</a>	✓	✓
<b>CRESPA (GROUPE SCIENCES-U)</b> 53 cours Albert Thomas 69003 LYON ☎ 04 26 29 01 01 M. Michel EYRAUD	<a href="http://www.sciences-u-lyon.fr">www.sciences-u-lyon.fr</a>  <a href="mailto:michel.eyraud@sciences-u.fr">michel.eyraud@sciences-u.fr</a>	✓	✓
<b>PIGIER</b> 14 avenue Georges Pompidou 69003 LYON ☎ 04 72 91 36 06 Mme Nelly MARION	<a href="http://www.pigier.com">www.pigier.com</a>  <a href="mailto:lyon@pigier.com">lyon@pigier.com</a> <a href="mailto:nelly.marion@pigier.com">nelly.marion@pigier.com</a>	✓	✓
<b>INSTITUT DE GESTION ET D'ETUDES FINANCIERES</b> 47 rue sergent Michel Berthet 69009 LYON ☎ 04 72 85 71 34 M. HUMBERT	<a href="http://www.igefi.net">www.igefi.net</a> <a href="http://www.ciefalyon.com">www.ciefalyon.com</a>  <a href="mailto:phumbert@groupe-igs.fr">phumbert@groupe-igs.fr</a>		✓
<b>IPAC ECOLE DE MANAGEMENT</b> 44 rue Charles Montreuil 73000 - CHAMBERY ☎ 04 79 69 77 22 Mme Olivia BESTENTI Mme Laetitia HUMBERT	<a href="http://www.ipac-france.com/ipac-compta.html">www.ipac-france.com/ipac-compta.html</a>  <a href="mailto:obestenti@ipac-france.com">obestenti@ipac-france.com</a> <a href="mailto:laetitiahumbert@ipac-france.com">laetitiahumbert@ipac-france.com</a>		✓

<b>IPESUP</b> 18, rue du Cloître Notre Dame 75004 PARIS ☎ 01 44 32 12 00	<a href="http://www.ipesup.fr">www.ipesup.fr</a>  <a href="mailto:m.anquetil@ipesup.fr">m.anquetil@ipesup.fr</a>	✓	
<b>ENOES</b> 62 rue de Miromesnil 75008 - PARIS ☎ 01 45 62 80 59 Mme DERUSCHI	<a href="http://www.enoes.com">www.enoes.com</a>  <a href="mailto:cecs@enoes.com">cecs@enoes.com</a>	✓	✓
<b>INES</b> 34 boulevard Haussmann 75009 PARIS ☎ 01 42 46 24 64 M. Daragan KESIC	<a href="http://www.ines-expertise.fr">www.ines-expertise.fr</a>  <a href="mailto:contact@ines-expertise.fr">contact@ines-expertise.fr</a>	✓	✓
<b>ICS BEGUE</b> 27 rue Lucien Sampaix 75010 PARIS ☎ 01 40 18 11 60 Mme Delia LEDIEU	<a href="http://www.ics-begue.com">www.ics-begue.com</a>  <a href="mailto:info@ics-begue.com">info@ics-begue.com</a> <a href="mailto:dledieu@ics-begue.com">dledieu@ics-begue.com</a>	✓	
<b>INSECC</b> 93 rue Lafayette 75010 PARIS ☎ 01 48 74 16 90 M. Sydney ELOY	<a href="http://www.insecc.fr">www.insecc.fr</a>  <a href="mailto:contact@insecc.fr">contact@insecc.fr</a>	✓	✓
<b>ENGDE</b> 8-14 passage de la Main d'Or 75011 PARIS ☎ 01 42 74 54 84	<a href="http://www.engde.fr">www.engde.fr</a>  <a href="mailto:administration@engde.fr">administration@engde.fr</a> <a href="mailto:info@engde.fr">info@engde.fr</a>	✓	✓
<b>CFA INSTA</b> 37 bis rue des Trois Bornes 75011 PARIS ☎ 01 43 41 72 50 M. Bernard MARRONE	<a href="http://www.insta.fr">www.insta.fr</a>  <a href="mailto:b.marrone@cfa-insta.fr">b.marrone@cfa-insta.fr</a>		✓
<b>APEP SUP</b> 10 rue de la Vega 75012 PARIS ☎ 01 48 05 77 55 M. Gabriel WIZMAN	<a href="http://www.dcg-apep.com">www.dcg-apep.com</a>  <a href="mailto:inscriptions@apepsup.com">inscriptions@apepsup.com</a>	✓	
<b>CESCF EPEC (ICOGES)</b> 9 rue saint Lambert 75015 PARIS ☎ 01 45 58 17 33	<a href="http://www.icoges.fr/cescf-epec">www.icoges.fr/cescf-epec</a>  <a href="mailto:info@icoges.fr">info@icoges.fr</a>	✓	✓

<b>CFA EXPERTISE COMPTABLE - ACE ENSEIGNEMENT</b> 58 rue du Professeur Gosset 75018 PARIS ☎ 01 49 21 43 71 Mme Melody NANCY (40, rue de Liège - 75008 Paris)	<a href="http://www.ace-expert.com">www.ace-expert.com</a>  <a href="mailto:m.nancy@ace-expert.com">m.nancy@ace-expert.com</a>		✓
<b>ESSYM (CFA)</b> 44 rue Patenotre 78120 RAMBOUILLET ☎ 01 34 83 97 65 Mme Rebecca CRANTZ	<a href="http://www.essym.fr">www.essym.fr</a>  <a href="mailto:rcrantz@essym.fr">rcrantz@essym.fr</a>		✓
<b>CEDEFI LIDEC</b> 15 place de Bel Ebat 78280 GUYANCOURT ☎ 01.39.44.99.47 Mme Laurence HAK	<a href="http://www.institut-etudescomptables.com">www.institut- etudescomptables.com</a>  <a href="mailto:cedefi.lidec@orange.fr">cedefi.lidec@orange.fr</a>	✓	✓
<b>ACPM IGEFI</b> 70 rue Marius AUFAN 92300 LEVALLOIS PERRET ☎ 01.44.40.80.65 Mme Julia CATHELINAUD	<a href="http://www.igefi.net">www.igefi.net</a>  <a href="mailto:julia.cathelinaud@igefi.net">julia.cathelinaud@igefi.net</a>	✓	✓
<b>ITESCIA (CFA)</b> 8 rue Pierre de Coubertin 95300 PONTOISE ☎ 01 30 75 36 24 Emmanuel LEGENDRE	<a href="http://www.escia.fr">www.escia.fr</a>  <a href="mailto:elegendre@itescia.fr">elegendre@itescia.fr</a>		✓

## 2.4. Établissements universitaires

Etablissement	Coordonnées web	Formation	
		Initiale et/ou continue	Alternance
<b>INSTITUT D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES</b> <b>POLE UNIVERSITAIRE SAINT JEAN D'ANGELY</b> 24 Avenue des Diables Bleus 06357 NICE CEDEX 4 ☎ 04.92.00.11.43 M. DROYER	<a href="http://www.iae-nice.fr">www.iae-nice.fr</a>  <a href="mailto:sdroyer@unice.fr">sdroyer@unice.fr</a>  <a href="mailto:iae@unice.fr">iae@unice.fr</a>	✓	✓
<b>UFR ECONOMIE ET GESTION</b> <b>UNIVERSITE AIX MARSEILLE</b> 14 Rue Puvis de Chavannes 13001 MARSEILLE ☎ 04 91 14 08 71 Mme ALBERT	<a href="http://feg.univ-amu.fr/formation/desu-dscgu-diplome-superieur-comptabilite-gestion-universitaire">http://feg.univ-amu.fr/formation/desu-dscgu-diplome-superieur-comptabilite-gestion-universitaire</a>  <a href="mailto:feg-ecs@univ-amu.fr">feg-ecs@univ-amu.fr</a>	✓	✓
<b>INSTITUT SUPERIEUR D'ETUDES COMPTABLES</b> <b>UNIVERSITE AIX MARSEILLE</b> 2 Rue Jean Andréani 13090 AIX EN PROVENCE ☎ 04 42 91 31 20	<a href="http://www.isec-aix.fr">www.isec-aix.fr</a>	✓	✓
<b>UFR de Sciences Économiques, de Gestion, de Géographie et d'Aménagement des Territoires (SEGGAT)</b> Esplanade de la Paix - CS 14032 14032 CAEN CEDEX 5 ☎ 02 31 56 55 81 - Nathalie BEAUDEGEL	<a href="http://www.unicaen.fr">www.unicaen.fr</a>  <a href="mailto:christophe.trowski@unicaen.fr">christophe.trowski@unicaen.fr</a> <a href="mailto:nathalie.beaudegel@unicaen.fr">nathalie.beaudegel@unicaen.fr</a>	✓	✓
<b>INSTITUT SUPERIEUR D'ETUDES COMPTABLES ET FINANCIERES</b> <b>IUT DE BOURGES</b> 63 av. Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny 18020 BOURGES CEDEX ☎ 02 48 23 80 86 - M. AUDIGER	<a href="http://www.univ-orleans.fr/iut-bourges/">www.univ-orleans.fr/iut-bourges/</a>  <a href="mailto:isecf@univ-orleans.fr">isecf@univ-orleans.fr</a>	✓	✓

<b>IUT DIJON</b> Boulevard Petitjean - BP 17877 21078 DIJON CEDEX ☎ 03 80 39 64 99- Carine LUANGSAY-CATELIN ☎ 03 80 39 52 86 Morgane JESTIN	<a href="http://iutdijon.u-bourgogne.fr">iutdijon.u-bourgogne.fr</a>  <a href="mailto:carine.luangsay@u-bourgogne.fr">carine.luangsay@u-bourgogne.fr</a> <a href="mailto:morgane.jestin@u-bourgogne.fr">morgane.jestin@u-bourgogne.fr</a>		✓
<b>IUT BESANCON</b> 30 Avenue de l'observatoire BP 1559 25009 BESANCON CEDEX ☎ 03 81 66 20 28 - Mme MAIRE	<a href="http://iut-bv.univ-fcomte.fr/">http://iut-bv.univ-fcomte.fr/</a>  <a href="mailto:iut-apprentissage@univ-fcomte.fr">iut-apprentissage@univ-fcomte.fr</a>		✓
<b>INSTITUT DES SCIENCES DE L'ENTREPRISE ET DU MANAGEMENT</b> <b>UNIVERSITE DE MONTPELLIER 1</b> <b>LOCAUX DE LA FACULTE DE MEDECINE</b> 186 chemin du carreau de Lanes 30000 NIMES ☎ 04 34 43 20 36	<a href="http://isem.edu.umontpellier.fr">http://isem.edu.umontpellier.fr</a>  <a href="mailto:raphaelle.demange@univ-montp1.fr">raphaelle.demange@univ-montp1.fr</a>	✓	✓
<b>TOULOUSE SCHOOL OF MANAGEMENT</b> 2 rue du Doyen Gabriel Marty 31042 TOULOUSE ☎ 05 61 63 56 00 - Mme BRUEL Christophe GODOWSKI	<a href="http://www.tsm-education.fr">www.tsm-education.fr</a>  <a href="mailto:dscg@tsm-education.fr">dscg@tsm-education.fr</a>	✓	
<b>IAE EXPERTISE COMPTABLE</b> <b>UNIVERSITE MONTESQUIEU BORDEAUX IV</b> <b>POLE UNIVERSITAIRE DE SCIENCES DE GESTION</b> 35 avenue Abadie 33072 BORDEAUX CEDEX ☎ 05 56 00 45 76	<a href="http://www.iae-bordeaux.fr">www.iae-bordeaux.fr</a>  <a href="mailto:eciae@u-bordeaux.fr">eciae@u-bordeaux.fr</a> <a href="mailto:laetitia.lain@u-bordeaux.fr">laetitia.lain@u-bordeaux.fr</a>	✓	✓
<b>INSTITUT DES SCIENCES DE L'ENTREPRISE ET DU MANAGEMENT</b> <b>UNIVERSITE DE MONTPELLIER 1</b> <b>LOCAUX DE L'IUT DE BEZIERS</b> 3 place du 14 Juillet 34500 BEZIERS ☎ 04 34 43 20 36	<a href="http://isem.edu.umontpellier.fr">http://isem.edu.umontpellier.fr</a>  <a href="mailto:raphaelle.demange@univ-montp1.fr">raphaelle.demange@univ-montp1.fr</a>	✓	✓

<b>INSTITUT DES SCIENCES DE L'ENTREPRISE ET DU MANAGEMENT</b> <b>UNIVERSITE MONTPELLIER 1</b> Site Richter - Rue Vendémiaire CS 15519 34960 MONTPELLIER CEDEX 2 ☎ 04 34 43 20 36	<a href="http://isem.edu.umontpellier.fr">http://isem.edu.umontpellier.fr</a>  <a href="mailto:raphaelle.demange@univ-montp1.fr">raphaelle.demange@univ-montp1.fr</a>	✓	✓
<b>IRPEC - IAE DE RENNES</b> 11 rue Jean Macé 35708 RENNES ☎ 02 23 23 77 99 Nicole SINEUX	<a href="http://www.igr.univ-rennes1.fr">www.igr.univ-rennes1.fr</a>  <a href="mailto:nicole.sineux@univ-rennes1.fr">nicole.sineux@univ-rennes1.fr</a>	<b>UE1 et 4</b>	
		✓	
<b>SEFCA - IUT TOURS</b> <b>UNIVERSITE FRANCOIS RABELAIS</b> 29 rue du Pont Volant 37082 TOURS CEDEX 2 ☎ 02 47 36 75 38	<a href="http://www.iut.univ-tours.fr">www.iut.univ-tours.fr</a>  <a href="mailto:sefca@univ-tours.fr">sefca@univ-tours.fr</a>	<b>UE1 et 4</b>	
		✓	✓
<b>CENTRE DE PREPARATION A L'EXPERTISE COMPTABLE</b> <b>IUT 2 - UNIVERSITE PIERRE MENDES FRANCE</b> 2, place Doyen Gosse 38031 GRENOBLE CEDEX ☎ 04 76 28 46 04 - Mme BONTHOUX	<a href="http://www.iut2.upmf-grenoble.fr">www.iut2.upmf-grenoble.fr</a>  <a href="mailto:cpec@iut2.upmf-grenoble.fr">cpec@iut2.upmf-grenoble.fr</a> <a href="mailto:robert.girard@iut2.upmf-grenoble.fr">robert.girard@iut2.upmf-grenoble.fr</a>	✓	✓
<b>IUT D'ANGERS</b> 4 bd Lavoisier - BP 42018 49016 ANGERS CEDEX 01 ☎ 02.44.68.88.52 Géraldine BAUPIN	<a href="http://www.iut.univ-angers.fr">www.iut.univ-angers.fr</a>  <a href="mailto:dscg.iut@contact.univ-angers.fr">dscg.iut@contact.univ-angers.fr</a>	✓	✓
<b>IUT REIMS</b> <b>UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE ARDENNES</b> Chemin des Rouliers 51687 REIMS CEDEX 2 ☎ 03 26 91 30 02	<a href="http://www.iut-rcc.fr">www.iut-rcc.fr</a>  <a href="mailto:jean-luc.rettel@univ-reims.fr">jean-luc.rettel@univ-reims.fr</a>	✓	✓
<b>IUT DE VANNES</b> <b>UNIVERSITE DE BRETAGNE SUD</b> 8 rue Montaigne- BP 561 56017 VANNES CEDEX ☎ 02 97 62 63 14 ☎ 06 86 07 53 69 - Annaick GUYVARCH	<a href="http://www.iut-vannes.fr">www.iut-vannes.fr</a>  <a href="mailto:annaick.guyvarch@univ-ubs.fr">annaick.guyvarch@univ-ubs.fr</a>	✓	✓

<b>IUT DE MULHOUSE</b> <b>UNIVERSITE DE HAUTE ALSACE</b> <b>DEPARTEMENT GEA</b> 61, rue Albert Camus 68093 MULHOUSE CEDEX ☎ 03 89 33 74 90 - Sylvia POLOMAT	<a href="http://www.iutmulhouse.uha.fr">www.iutmulhouse.uha.fr</a>  <a href="mailto:dscg.cfau@uha.fr">dscg.cfau@uha.fr</a>  <a href="mailto:sylvia.polomat@uha.fr">sylvia.polomat@uha.fr</a>		✓
<b>IUT LYON 1 - Département GEA</b> 1 rue de la Technologie 69622 VILLEURBANNE CEDEX ☎ 04 72 69 21 68	<a href="http://www.iut.univ-lyon1.fr">www.iut.univ-lyon1.fr</a>  <a href="mailto:iut.du.dscg@univ-lyon1.fr">iut.du.dscg@univ-lyon1.fr</a>		✓
<b>IAE DE LYON</b> <b>UNIVERSITE JEAN MOULIN LYON 3</b> <b>FILIERE COMPTABLE</b> 6 cours Albert Thomas - BP 8242 69355 LYON CEDEX 08 ☎ 04 78 78 76 57 - Mme TREPICIONI ☎ 04 26 31 86 69 (alternance)	<a href="http://iae.univ-lyon3.fr/">http://iae.univ-lyon3.fr/</a>  <a href="mailto:filier-comptable-iae@univ-lyon3.fr">filier-comptable-iae@univ-lyon3.fr</a> <a href="mailto:iae-alternance.dscg1@univ-lyon3.fr">iae-alternance.dscg1@univ-lyon3.fr</a> <a href="mailto:iae-apprentissage.dscg2@univ-lyon3.fr">iae-apprentissage.dscg2@univ-lyon3.fr</a>	✓	✓
<b>CNAM</b> 40 rue des Jeuneurs 75002 PARIS ☎ 01 40 27 25 38	<a href="http://www.intec.cnam.fr">www.intec.cnam.fr</a>  <a href="mailto:intec@cnam.fr">intec@cnam.fr</a>	✓ + formation à distance	✓
<b>IAE DE POITIERS</b> <b>UNIVERSITE DE POITIERS</b> 20 rue Guillaume VII le Troubadour 86022 POITIERS CEDEX ☎ 05 49 45 44 86	<a href="http://www.iae.univ-poitiers.fr">www.iae.univ-poitiers.fr</a>  <a href="mailto:svallee@poitiers.iae-france.fr">svallee@poitiers.iae-france.fr</a>	UE1 et UE4 ✓	

## 2.5. Centres CNAM - INTEC

Etablissement	Coordonnées web
<b>CNAM Auvergne Rhône Alpes</b> 1 rue des Trembles 38100 GRENOBLE ☎ 04 78 58 19 18	<a href="http://www.lecnam-rhonealpes.fr">www.lecnam-rhonealpes.fr</a>  <a href="mailto:grenoble@lecnam-rhonealpes.fr">grenoble@lecnam-rhonealpes.fr</a>
<b>CNAM Auvergne Rhône Alpes</b> "Le Cubix" 4 rue Ravier - CS 57058 69348 LYON Cedex 07 ☎ 04 78 58 30 99	<a href="http://www.lecnam-rhonealpes.fr">www.lecnam-rhonealpes.fr</a>  <a href="mailto:aurelle.desaintmarc@lecnam.net">aurelle.desaintmarc@lecnam.net</a>
<b>CNAM Auvergne Rhône Alpes</b> 24 rue Robinson 42100 SAINT ETIENNE ☎ 04 78 58 19 19	<a href="http://www.lecnam-rhonealpes.fr">www.lecnam-rhonealpes.fr</a>  <a href="mailto:saint-etienne@lecnam-rhonealpes.fr">saint-etienne@lecnam-rhonealpes.fr</a>
<b>CNAM Auvergne Rhône Alpes</b> Technoparc 50 rue Gustave Eiffel 01630 ST GENIS POUILLY ☎ 04 78 58 19 20	<a href="http://www.lecnam-rhonealpes.fr">www.lecnam-rhonealpes.fr</a>  <a href="mailto:cnam-leman@lecnam-rhonealpes.fr">cnam-leman@lecnam-rhonealpes.fr</a>
<b>CNAM Auvergne Rhône Alpes</b> 27 rue Henri Rey 26000 VALENCE 04 78 58 12 12	<a href="http://www.lecnam-rhonealpes.fr">www.lecnam-rhonealpes.fr</a>  <a href="mailto:valence@lecnam-rhonealpes.fr">valence@lecnam-rhonealpes.fr</a>
<b>CNAM Bourgogne Franche-Comté</b> 6 route de Monéteau - BP 303 89005 AUXERRE Cedex ☎ 03 86 49 26 22	<a href="http://www.cnam-bourgognefranchecomte.fr/">http://www.cnam-bourgognefranchecomte.fr/</a>  <a href="mailto:nelly.metge@cnam.fr">nelly.metge@cnam.fr</a>
<b>CNAM Bretagne</b> UBO - 20 rue Le Gorgeu 29285 BREST Cedex ☎ 09 72 31 13 12	<a href="http://www.cnam-bretagne.fr">www.cnam-bretagne.fr</a>  <a href="mailto:brest@cnam-bretagne.fr">brest@cnam-bretagne.fr</a>
<b>CNAM Bretagne</b> Maison de l'emploi et de la formation professionnelle Ker - Uhel, 1 rue du Muguet 22300 LANNION ☎ 09 72 31 13 12	<a href="http://www.cnam-bretagne.fr">www.cnam-bretagne.fr</a>  <a href="mailto:lannion@cnam-bretagne.fr">lannion@cnam-bretagne.fr</a>
<b>CNAM Bretagne</b> 2 rue Camille GUERIN 22440 PLOUFRAGAN ☎ 09 72 31 13 12	<a href="http://www.cnam-bretagne.fr/">www.cnam-bretagne.fr/</a>  <a href="mailto:cnam@cnam-bretagne.fr">cnam@cnam-bretagne.fr</a>

<b>CNAM Bretagne</b> 3 Rue du Clos Courtel 35704 RENNES Cedex ☎ 09 72 31 13 12	<a href="http://www.cnam-bretagne.fr/">www.cnam-bretagne.fr/</a>  <a href="mailto:intec@cnam-bretagne.fr">intec@cnam-bretagne.fr</a>
<b>CNAM Bretagne</b> 9 rue du Commandant Charcot 56000 VANNES ☎ 09 72 31 13 12	<a href="http://www.cnam-bretagne.fr">www.cnam-bretagne.fr</a>  <a href="mailto:vannes@cnam-bretagne.fr">vannes@cnam-bretagne.fr</a>
<b>CNAM Corse</b> 2 Avenue Emile Sari 20200 BASTIA ☎ 04 95 30 82 39 - MT Giordani	<a href="mailto:cnamcorse@wanadoo.fr">cnamcorse@wanadoo.fr</a>
<b>CNAM Grand Est</b> 4 rue du Dr. Heydenreich - CS 65228 54052 NANCY CEDEX ☎ 03 83 85 49 00	<a href="http://www.cnam-grandest.fr">www.cnam-grandest.fr</a>  <a href="mailto:frederique.blott@lecnam.net">frederique.blott@lecnam.net</a>
<b>CNAM Grand Est</b> Rue des Crayères - BP 1034 51687 REIMS Cedex 2 ☎ 03 26 36 80 10	<a href="http://www.cnam-grandest.fr">www.cnam-grandest.fr</a>  <a href="mailto:intec@cnam-champagne-ardenne.fr">intec@cnam-champagne-ardenne.fr</a>
<b>CNAM Grand Est</b> 15 rue du Maréchal Lefèbvre 67100 STRASBOURG ☎ 03 68 85 85 25	<a href="http://www.cnam-alsace.fr">www.cnam-alsace.fr</a>  <a href="mailto:contact67@cnam-alsace.fr">contact67@cnam-alsace.fr</a>
<b>CNAM Hauts de France</b> Ecole de Management Avenue des Facultés 80025 AMIENS Cedex 1 ☎ 03 22 33 65 60	<a href="mailto:contact@cnam-picardie.fr">contact@cnam-picardie.fr</a>  <a href="mailto:linda.billore@cnam-picardie.fr">linda.billore@cnam-picardie.fr</a>  <a href="mailto:odile.debuire@cnam.fr">odile.debuire@cnam.fr</a>
<b>CNAM Hauts de France</b> 8 bd Louis XIV 59044 LILLE Cedex ☎ 03 20 60 65 65/ ☎ 03 20 29 86 68 -	<a href="http://www.cnam-npdc.org">www.cnam-npdc.org</a>  <a href="mailto:adelaval@cnam-npdc.org">adelaval@cnam-npdc.org</a>
<b>CNAM Hauts de France</b> AFPI 8002 - ZA " La Vallée" 02100 SAINT QUENTIN ☎ 03 22 33 65 60	<a href="http://www.cnam-picardie.fr">www.cnam-picardie.fr</a>  <a href="mailto:emscnam@cnam-picardie.fr">emscnam@cnam-picardie.fr</a> <a href="mailto:odile.debuire@cnam.fr">odile.debuire@cnam.fr</a>
<b>CNAM Ile de France</b> 292 rue Saint-Martin 75141 PARIS Cedex 03 ☎ 01 40 27 23 30	<a href="https://www.cnam-idf.fr/">https://www.cnam-idf.fr/</a>

<b>CNAM Normandie</b> Esplanade Rabelais Place Saint Clair BP 86 14203 Hérouville Saint Clair Cedex ☎ 02 61 45 19 20	<a href="mailto:accueil@cnam-basse-normandie.fr">accueil@cnam-basse-normandie.fr</a>  <a href="http://www.cnam-basse-normandie.fr">www.cnam-basse-normandie.fr</a>
<b>CNAM Normandie</b> 25 rue Philippe-Lebon - CS 40340 76056 LE HAVRE Cedex ☎ 02 32 74 44 63	<a href="http://www.cnam-haute-normandie.com">www.cnam-haute-normandie.com</a>  <a href="mailto:perrine.auger@cnam.fr">perrine.auger@cnam.fr</a>
<b>CNAM Nouvelle-Aquitaine</b> Pôle scientifique universitaire Parc Montaury 64600 ANGLET ☎ 05 59 52 06 55	<a href="http://www.cnam-nouvelle-aquitaine.fr">www.cnam-nouvelle-aquitaine.fr</a>
<b>CNAM Nouvelle Aquitaine</b> 13, Rue Montauzier 16000 ANGOULEME ☎ 08 20 20 26 26	<a href="http://www.cnam-nouvelle-aquitaine.fr">www.cnam-nouvelle-aquitaine.fr</a>
<b>CNAM Nouvelle Aquitaine</b> 16 cours de la Marne 33800 BORDEAUX ☎ 08 11 65 76 56	<a href="http://www.cnam-nouvelle-aquitaine.fr">www.cnam-nouvelle-aquitaine.fr</a>  <a href="mailto:emilie.morandiere@cnam-aquitaine.fr">emilie.morandiere@cnam-aquitaine.fr</a>
<b>CNAM Nouvelle Aquitaine</b> 15 rue François de Vaux de Foletier 17026 LA ROCHELLE Cedex ☎ 08 20 20 26 26	<a href="http://www.cnam-nouvelle-aquitaine">www.cnam-nouvelle-aquitaine</a>
<b>CNAM Nouvelle Aquitaine</b> 83 rue d'Isle 87000 LIMOGES ☎ 05 55 43 69 60 - Françoise GARNIER	<a href="mailto:NAQ_Limoges@lecnam.net">NAQ_Limoges@lecnam.net</a>  <a href="http://www.cnam-nouvelle-aquitaine.fr">www.cnam-nouvelle-aquitaine.fr</a>
<b>CNAM Nouvelle Aquitaine</b> Centre Du Guesclin Place Chanzy 79000 NIORT ☎ 08 20 20 26 26	<a href="http://www.cnam-nouvelle-aquitaine.fr">www.cnam-nouvelle-aquitaine.fr</a>  <a href="mailto:NAQ_Niort@lecnam.net">NAQ_Niort@lecnam.net</a>
<b>CNAM Nouvelle-Aquitaine</b> Technopôle Hélioparc 2 avenue du Président Angot 64000 PAU ☎ 05 59 84 78 70	<a href="http://www.cnam-nouvelle-aquitaine.fr">www.cnam-nouvelle-aquitaine.fr</a>  <a href="mailto:NAQ_Pau@lecnam.net">NAQ_Pau@lecnam.net</a>
<b>CNAM Nouvelle Aquitaine</b> 2 avenue Gustave Eiffel - Téléport 2 86960 POITIERS CHASSENEUIL - FUTUROSCOPE ☎ 08 20 20 26 26	<a href="mailto:NAQ_Poitiers@lecnam.net">NAQ_Poitiers@lecnam.net</a>  <a href="mailto:info@cnam-poitou-charentes.fr">info@cnam-poitou-charentes.fr</a>

<b>CNAM Occitanie</b> Parc EuroMédecine 989 rue de la Croix-Verte 34093 MONTPELLIER Cedex 05 ☎ 04 67 63 63 40	<a href="mailto:lgr_contact@lecnam.net">lgr_contact@lecnam.net</a>  <a href="http://www.cnam-lr.fr">www.cnam-lr.fr</a>
<b>CNAM Occitanie -</b> Maison de la recherche et de la valorisation 118 route de Narbonne 31062 TOULOUSE cedex 09 ☎ 05 62 25 52 00	<a href="http://www.ipst-cnam.fr">www.ipst-cnam.fr</a>  <a href="mailto:contact@ipst-cnam.fr">contact@ipst-cnam.fr</a>
<b>CNAM PACA</b> 2 cours des arts et métiers 13617 AIX - EN - PROVENCE ☎ 04 42 38 00 65	<a href="http://www.cnam-paca.fr">www.cnam-paca.fr</a>  <a href="mailto:aix@cnam.fr">aix@cnam.fr</a> <a href="mailto:anne-cecile.cervetti@cnam.fr">anne-cecile.cervetti@cnam.fr</a>
<b>CNAM PACA</b> 12 place des Abattoirs 13015 MARSEILLE Tél : 04 96 16 10 35	<a href="http://www.cnam-paca.fr">www.cnam-paca.fr</a>  <a href="mailto:marseille@cnam.fr">marseille@cnam.fr</a>
<b>CNAM PACA</b> 41 bd Napoléon III 06206 NICE cedex 3 ☎ 04 91 71 49 99	<a href="mailto:nice@cnam.fr">nice@cnam.fr</a>
<b>CNAM PARIS</b> 40 rue des Jeûneurs 75002 PARIS ☎ 01 40 27 25 38	<a href="mailto:intec_accueil@lecnam.net">intec_accueil@lecnam.net</a>  <a href="http://intec.cnam.fr/contacts-et-acces-intec-paris-192721.kjsp?RH=centres">http://intec.cnam.fr/contacts-et-acces-intec-paris-192721.kjsp?RH=centres</a>
<b>CNAM Pays de Loire</b> 13 impasse Périclès - BP 30676 85016 LA ROCHE SUR YON Cedex ☎ 02 51 44 98 28	<a href="http://www.cnam-nouvelle-aquitaine.fr">www.cnam-nouvelle-aquitaine.fr</a>
<b>CNAM Pays de Loire</b> 25 bd Guy-Mollet - BP 31115 44311 NANTES Cedex 03 ☎ 02 40 16 10 13	<a href="http://www.cnam-paysdelaloire.fr">www.cnam-paysdelaloire.fr</a>  <a href="mailto:intec@cnam-paysdelaloire.fr">intec@cnam-paysdelaloire.fr</a>
<b>CNAM Picardie</b> Lycée Cassini 11 rue Henri Breuil 60600 CLERMONT ☎ 03 22 33 65 60	<a href="http://www.cnam-picardie.fr">www.cnam-picardie.fr</a>  <a href="mailto:emscnam@cnam-picardie.fr">emscnam@cnam-picardie.fr</a>  <a href="mailto:odile.debuire@cnam.fr">odile.debuire@cnam.fr</a>
<b>CNAM Guadeloupe</b> Campus Fouillole BP 231 97156 POINTE A PITRE CEDEX ☎ 05 90 21 06 46	<a href="http://cnam.univ-ag.fr/">http://cnam.univ-ag.fr/</a>  <a href="mailto:cnam-admin@univ-antilles.fr">cnam-admin@univ-antilles.fr</a>

<b>CNAM Martinique</b> AMAFOCS Campus Universitaire de Schoelcher BP 7216 97274 SCHOELCHER Cedex ☎ 05 96 61 10 26 - Mme BESSARD	<a href="http://www.cnam-martinique.fr">www.cnam-martinique.fr</a>  <a href="mailto:cnam@cnam-martinique.fr">cnam@cnam-martinique.fr</a>
<b>CNAM Ile de La Réunion</b> 18 rue Claude Chappe ZAC 2000 97420 Le Port ☎ 02 62 42 28 37	<a href="http://www.cnam.re">www.cnam.re</a>  <a href="mailto:info@cnam.re">info@cnam.re</a>
<b>CNAM Polynésie française</b> Lycée Hôtelier et du Tourisme à Tahiti LH2T Moana Nui BP 50361 Piraé 98717 PUNAAUIA Tahiti ☎ 00 689 43 25 44	<a href="mailto:secretariat@cnam-polynesie.pf">secretariat@cnam-polynesie.pf</a>
<b>CNAM Nouvelle Calédonie</b> 30 rue Georges Clémenceau Galerie Espace de Paris, 1 <sup>er</sup> étage BP 3562 98846 NOUMEA Cedex ☎ 00 687 28 02 98	<a href="http://www.acestecnam.nc">www.acestecnam.nc</a>

## 2.6. Formation continue pour adultes GRETA

Etablissement	Coordonnées web
GRETA NICE Lycée Les Eucalyptus 7, avenue des Eucalyptus 06200 NICE ☎ 04 92 29 40 89 - Sylvie JOUHAUD 06 08 89 16 73 - Le GRETA propose également une préparation intensive aux UE1 et 4	<a href="http://www.greta-nice.com/">http://www.greta-nice.com/</a>  <a href="mailto:sylvie.jouhaud@greta-nice.fr">sylvie.jouhaud@greta-nice.fr</a>
GRETA NORD AQUITAINE Lycée Camille Jullian 29 rue De La Croix Blanche - CS 11235 33074 BORDEAUX CEDEX ☎ 05 56 56 04 04	<a href="http://www.greta-nord-aquitaine.fr">http://www.greta-nord-aquitaine.fr</a>  <a href="mailto:cecile.sergeant@greta-nord-aquitaine.fr">cecile.sergeant@greta-nord-aquitaine.fr</a>
GRETA Loire-Atlantique LGT Livet 16 rue Dufour BP 94225 44042 NANTES ☎ 02 40 14 56 56 - Richard VERDON	<a href="http://www.greta-paysdelaloire.fr">http://www.greta-paysdelaloire.fr</a>  <a href="mailto:richard.verdon@ac-nantes.fr">richard.verdon@ac-nantes.fr</a>
GRETA LOIRET Lycée Voltaire 3 avenue Voltaire 45072 ORLEANS Cedex 2 ☎ 02 38 49 12 12 - Michel SOUCI	<a href="http://www.gretaloiret.fr">www.gretaloiret.fr</a>  <a href="mailto:michel.souci@ac-orleans-tours.fr">michel.souci@ac-orleans-tours.fr</a>
GRETA LILLE METROPOLE LYCEE GASTON BERGER Avenue Gaston Berger 59016 LILLE CEDEX ☎ 03 20 49 39 39	<a href="http://www.greta-lille-metropole.fr/">http://www.greta-lille-metropole.fr/</a>  <a href="mailto:j.demassieux@ac-lille.fr">j.demassieux@ac-lille.fr</a>
GRETA DE BRETAGNE SUD 117 bd Léon Blum - BP 2135 56321 LORIENT cedex ☎ 02 97 87 15 60 - Brigitte RIBETTE	<a href="http://greta-bretagne.ac-rennes.fr">http://greta-bretagne.ac-rennes.fr</a>  <a href="mailto:brigitte.ribette@ac-rennes.fr">brigitte.ribette@ac-rennes.fr</a>
GRETA DU PAYS D'OPALE 1 rue Gustave Flaubert 62200 BOULOGNE SUR MER ☎ 03 21 99 02 22 - Gilbert CARBONNIER	<a href="http://www.greta-npdc.fr">www.greta-npdc.fr</a> <a href="mailto:greta.terres-opale@ac-lille.fr">greta.terres-opale@ac-lille.fr</a> <a href="mailto:gretadesterredopale@gmail.com">gretadesterredopale@gmail.com</a> <a href="mailto:gilbert.carbonnier@ac-lille.fr">gilbert.carbonnier@ac-lille.fr</a>
GRETA DE BRUAY-BETHUNE 297 rue Michelet 62407 BETHUNE cedex ☎ 03 21 63 41 00 - Mme SLOPIEN	<a href="http://www.greta-npdc.fr">www.greta-npdc.fr</a>  <a href="mailto:greta.bruay-bethune@ac-lille.fr">greta.bruay-bethune@ac-lille.fr</a> <a href="mailto:cathy.slopien@ac-lille.fr">cathy.slopien@ac-lille.fr</a>
GRETA DE CLERMONT FERRAND Lycée La Fayette 21 bd Robert Schumann 63000 CLERMONT-FERRAND ☎ 04 73 26 35 06 - Martine EVRARD	<a href="https://gretas.ac-clermont.fr/">https://gretas.ac-clermont.fr/</a>  <a href="mailto:greta-clermont-ferrand@ac-clermont.fr">greta-clermont-ferrand@ac-clermont.fr</a> <a href="mailto:martine.evrard@ac-clermont.fr">martine.evrard@ac-clermont.fr</a>

<p>GRETA CENTRE ALSACE 74 rue du Logelbach 68025 COLMAR CEDEX ☎ 03 89 22 92 37 - Sylvaine GUILLET</p>	<p><a href="http://www.greta-colmar.fr">www.greta-colmar.fr</a> <a href="mailto:sylvaine.guillet@greta-colmar.fr">sylvaine.guillet@greta-colmar.fr</a></p>
<p>GRETA 71 SUD BOURGOGNE Antenne de Chalon sur Saône Cité scolaire Niépce Balleure 141 Avenue Boucicaut - BP 50099 71321 CHALON S/ SAONE Cedex ☎ 03 85 45 82 45</p>	<p><a href="http://bourgogne.greta.ac-dijon.fr/greta71.contact@ac-dijon.fr">http://bourgogne.greta.ac-dijon.fr/greta71.contact@ac-dijon.fr</a></p>
<p>GRETA METEHOR PARIS Lycée Claude BERNARD 1 avenue du Parc des Princes 75016 Paris ☎ 01 45 75 34 49 Mme Juanita DE LANOË</p>	<p><a href="http://dafco.scola.ac-paris.fr/AC/Accueil.php">http://dafco.scola.ac-paris.fr/AC/Accueil.php</a> <a href="mailto:j.delanoe@gretametehor.com">j.delanoe@gretametehor.com</a></p>
<p>GRETA ROUEN SITE DE FLAUBERT Rue du Mesnil Gremichon 76000 ROUEN ☎ 02 35 12 87 60 ☎ 02 35 12 87 65 - Barbara BROCHE</p>	<p><a href="http://greta.ac-rouen.fr">http://greta.ac-rouen.fr</a> <a href="mailto:barbara.broche@ac-rouen.fr">barbara.broche@ac-rouen.fr</a></p>
<p>GRETA DE VENDEE LGT Pierre Mendès France Bd Arago - BP 815 85021 LA ROCHE SUR YON ☎ 02 51 47 38 38</p>	<p><a href="http://www.greta-paysdelaloire.fr">www.greta-paysdelaloire.fr</a> <a href="mailto:contact.greta.vendee@ac-nantes.fr">contact.greta.vendee@ac-nantes.fr</a></p>
<p>GRETA HAUTE VIENNE Lycée Turgot 6, rue Paul Dérignac 87031 Limoges Cedex ☎ 05 55 12 31 31</p>	<p><a href="http://www.reseaugretalimousin.com">www.reseaugretalimousin.com</a> <a href="mailto:ce.greta.87@ac-limoges.fr">ce.greta.87@ac-limoges.fr</a></p>
<p>NEOTECH3 Cite Scolaire Du Butor - BP 66 97491 SAINTE CLOTILDE CEDEX ☎ 02 62 41 81 13 Mme BEN MOUSSI/Mme GUEGUEN</p>	<p><a href="mailto:cpen@neotech3.greta.fr">cpen@neotech3.greta.fr</a></p>

## 2.7. Enseignement à distance

Etablissement	Coordonnées web
CNAM 40, rue des Jeuneurs 75002 PARIS ☎ 01 40 27 25 38	<a href="http://intec.cnam.fr/le-cnam-intec/">http://intec.cnam.fr/le-cnam-intec/</a> <a href="mailto:intec@cnam.fr">intec@cnam.fr</a>
COMPTALIA ☎ 08 00 26 67 82	<a href="http://www.comptalia.com">www.comptalia.com</a>
ICADEMIE ☎ 08 10 00 50 83	<a href="http://www.icademie.com">www.icademie.com</a>

## 2.8. Instituts régionaux de formation (IRF) de l'ordre

IRF	Coordonnées web
ARFEC - CROEC Marseille PACA 65, avenue Jules Cantini Tour Méditerranée 13298 MARSEILLE CEDEX 20 ☎ 04 91 29 01 80	<a href="http://www.experts-comptables-paca.fr">www.experts-comptables-paca.fr</a>  <a href="mailto:arfec@oecpaca.org">arfec@oecpaca.org</a>
AFEC - CROEC de Corse Immeuble bureaux Sud RN 193 Erbajolo 20600 BASTIA ☎ 04 95 32 52 69	<a href="http://www.corse-experts-comptables.com/">www.corse-experts-comptables.com/</a>  <a href="mailto:afec@corse.experts-comptables.org">afec@corse.experts-comptables.org</a>
IRF Bourgogne Franche-Comté - CROEC BFC 5, place du Rosoir - BP 50956 21009 DIJON ☎ 03 80 59 65 24	<a href="http://www.bfc.expert">http://www.bfc.expert</a>  <a href="mailto:irf@bfc.experts-comptables.fr">irf@bfc.experts-comptables.fr</a>
CERECAMP - CROEC de Toulouse Midi-Pyrénées 11, boulevard des Récollets Immeuble le Belvédère - CS 97802 31078 TOULOUSE CEDEX 4 ☎ 05 61 14 71 62	<a href="http://www.ectoulouse.com">www.ectoulouse.com</a>  <a href="mailto:cerecamp@oec-toulousemp.org">cerecamp@oec-toulousemp.org</a>
CEECA - CROEC d'Aquitaine 28, rue Ferrère - BP 81 33025 BORDEAUX CEDEX ☎ 05 56 79 79 15	<a href="http://www.ceeca.org">www.ceeca.org</a>  <a href="mailto:ceeca@ceeca.org">ceeca@ceeca.org</a>
ISFEC - CROEC de Bretagne Espace Performance - Bâtiment O 35769 SAINT-GREGOIRE CEDEX ☎ 02 99 83 63 21	<a href="http://www.bretagne.experts-comptables.fr">www.bretagne.experts-comptables.fr</a>  <a href="mailto:isfec@bretagne.experts-comptables.fr">isfec@bretagne.experts-comptables.fr</a>
FORMEGA - CROEC de Montpellier Immeuble Apex - 661 rue Louis Lépine - BP 31175 34009 MONTPELLIER cedex 1 ☎ 04 67 20 98 56	<a href="http://www.formega.com">www.formega.com</a>  <a href="mailto:formega@formega.com">formega@formega.com</a>
IFREC Centre - CROEC d'Orléans 19, rue Théophile Cholet - BP 5205 45052 ORLEANS CEDEX 01 ☎ 02 38 24 09 24	<a href="http://portail-irf.cfpc.net/045">http://portail-irf.cfpc.net/045</a>  <a href="mailto:croec@orleans.experts-comptables.fr">croec@orleans.experts-comptables.fr</a>

<p>CEECCARA - CROEC des Pays de Loire  14 Allée du Haras - BP 41845  49018 ANGERS CEDEX 01  ☎ 02 41 25 35 43</p>	<p><a href="http://www.ceeccara.org">www.ceeccara.org</a>   <a href="mailto:info@ceeccara.fr">info@ceeccara.fr</a></p>
<p>F2C - CROEC de Champagne  41 boulevard de la Paix  51723 REIMS CEDEX  ☎ 03 26 85 18 78</p>	<p><a href="http://www.champagne-experts-comptables.fr/">www.champagne-experts-comptables.fr/</a>   <a href="mailto:contact@champagne-experts-comptables.fr">contact@champagne-experts-comptables.fr</a></p>
<p>IRFC Lorraine - CROEC de Lorraine  46 cours Léopold - BP 80379  54007 NANCY  ☎ 03 83 39 20 00</p>	<p><a href="http://www.lorraine.experts-comptables.fr/fr/formations.html">www.lorraine.experts-comptables.fr/fr/formations.html</a>   <a href="mailto:irfc@lorraine.experts-comptables.fr">irfc@lorraine.experts-comptables.fr</a></p>
<p>IREC - CROEC de Lille Nord Pas de Calais  10 rue de Tenremonde  59000 LILLE  ☎ 03.20.15.80.86</p>	<p><a href="http://www.irec5962.com">www.irec5962.com</a>   <a href="mailto:contact@irec5962.com">contact@irec5962.com</a></p>
<p>IFYC - CROEC d'Auvergne  9 rue Patrick Depailler  La Pardieu  63063 CLERMONT-FERRAND CEDEX  ☎ 04 73 28 55 55</p>	<p><a href="http://www.ifyc.fr">www.ifyc.fr</a>   <a href="mailto:asrichard@auvergne.experts-comptables.fr">asrichard@auvergne.experts-comptables.fr</a></p>
<p>CFPC Alsace - CROEC d'Alsace  11 avenue de la Forêt Noire  67084 STRASBOURG CEDEX  ☎ 03 88 45 60 11</p>	<p><a href="http://www.oecalsace.net">www.oecalsace.net</a>   <a href="mailto:cfpc@oecalsace.net">cfpc@oecalsace.net</a></p>
<p>CREF - CROEC de Rhône Alpes  51 rue Montgolfier  69451 LYON CEDEX 06  ☎ 04 72 60 26 26</p>	<p><a href="http://www.cref.org">www.cref.org</a>   <a href="mailto:f.gremain@oecra.fr">f.gremain@oecra.fr</a></p>
<p>ASFOREF - CROEC de Paris Ile de France  50 rue de Londres  75008 PARIS  ☎ 01.56.77.16.03 Amélie LETURQUE</p>	<p><a href="http://www.asforef.com">www.asforef.com</a>   <a href="mailto:aleturque@oec-paris.fr">aleturque@oec-paris.fr</a></p>
<p>L'A.FOR.CE - CROEC de Rouen - Normandie  Résidence Deauville  6 place Saint Marc - BP 91117  76175 ROUEN CEDEX 1  ☎ 02 35 89 00 48</p>	<p><a href="http://portail-irf.cfpc.net/076">http://portail-irf.cfpc.net/076</a>  <a href="mailto:formation@experts-comptables-normandie.fr">formation@experts-comptables-normandie.fr</a></p>
<p>CREFFPC - CROEC de Poitou Charentes Vendée  35 avenue de Paris  79000 NIORT  ☎ 05 49 08 06 02</p>	<p><a href="http://www.crefpc.org">www.crefpc.org</a>   <a href="mailto:creffpc@cs.experts-comptables.org">creffpc@cs.experts-comptables.org</a></p>

<p>CREFORA - CROEC de Picardie-Ardennes  14 rue Alexandre Fatton - BP 91766  80017 AMIENS CEDEX 01  ☎ 03 22 71 28 00</p>	<p><a href="http://portail-irf.cfpc.net/080">http://portail-irf.cfpc.net/080</a>  <a href="mailto:mpb.cro-amiens@wanadoo.fr">mpb.cro-amiens@wanadoo.fr</a></p>
<p>IRFCL - CROEC de Limoges  25 rue Cruveilhier  87000 LIMOGES  ☎ 05 55 33 10 19</p>	<p><a href="http://www.experts-comptables-limoges.fr/irfcl">http://www.experts-comptables-limoges.fr/irfcl</a>  <a href="mailto:contact@irfcl-limoges.fr">contact@irfcl-limoges.fr</a></p>
<p>AUDITEC - CROEC de Guadeloupe  CWTC ZCI de Jarry  97122 BAIE MAHAUT  ☎ 05 90 83 86 55</p>	<p><a href="http://www.auditec-gpe.com">www.auditec-gpe.com</a>  <a href="mailto:auditec.gpe@wanadoo.fr">auditec.gpe@wanadoo.fr</a></p>
<p>IFRECOM - CROEC de Martinique  Centre d'Affaires Valmenière  Route de la Pointe des Sables - Bât. A, 1er étage  97200 FORT DE FRANCE  ☎ 05 96 64 02 26</p>	<p><a href="http://portail-irf.cfpc.net/972">http://portail-irf.cfpc.net/972</a>  <a href="mailto:ifrecom@orange.fr">ifrecom@orange.fr</a></p>
<p>IRFPCG - Comité départemental de Guyane  29 rue du Gouverneur Félix Eboué - BP 76  97300 CAYENNE  ☎ 05 94 25 35 26</p>	<p><a href="mailto:experts-comptablesguyane@orange.fr">experts-comptablesguyane@orange.fr</a></p>
<p>NUMERIA - CROEC de La Réunion  36 bis rue Juliette Dodu - CS 30500  97405 SAINT-DENIS  ☎ 02 62 40 98 53</p>	<p><a href="mailto:contact@numeria.re">contact@numeria.re</a></p>
<p>ASFODEM - Délégation de l'ordre des experts comptables de Mayotte  Rue de la Caserne  Immeuble Archipel, 2e étage  BP178 97600 Mamoudzou  ☎ 06 39 69 66 60  Basma CEGLA</p>	<p><a href="mailto:asfodem.mayotte@gmail.com">asfodem.mayotte@gmail.com</a></p>

### 3. Sites utiles

---

- [www.experts-comptables.fr](http://www.experts-comptables.fr)

Site national de l'Ordre des experts-comptables, rubrique Devenir expert-comptable

- [www.bibliotique.com](http://www.bibliotique.com)

Bibliothèque de l'Ordre des experts-comptables et de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes.

- [www.bibliobaseonline.com](http://www.bibliobaseonline.com)

Base de données de la profession comptable

- [www.boutique-experts-comptables.com](http://www.boutique-experts-comptables.com)

Experts-Comptables Services - La Boutique

Les ouvrages publiés par l'Ordre des experts-comptables.

- [www.cncc.fr](http://www.cncc.fr)

Compagnie nationale des commissaires aux comptes.

- [www.cfpc.net](http://www.cfpc.net)

Centre de Formation de la Profession Comptable (CFPC), formation des stagiaires et formation continue des professionnels de l'expertise comptable

- [siec.education.fr/examens/dcg-dscg-228.html](http://siec.education.fr/examens/dcg-dscg-228.html)

Ministère de l'enseignement supérieur, tous les textes, avis d'examens, calendriers, dispenses, notes du jury, dossiers VAE.

- [www.anecs.org](http://www.anecs.org)

L'ANECS représente, informe, aide les stagiaires et les étudiants en comptabilité supérieure et publie des guides pratiques (« Réussir son DSCG », « Trouver un emploi en cabinet » ... ) ; l'ANECS propose également une « Charte de soutien de l'expert-comptable stagiaire pour l'obtention du DSCG »

- [www.eduscol.education.fr/cid47044/coordonees-des-dava.html](http://www.eduscol.education.fr/cid47044/coordonees-des-dava.html)VAE

Coordonnées des centres ou dispositifs académiques de validation des acquis (CAVA ou DAVA)

- [www.apdcg.org](http://www.apdcg.org)

Site d'informations de l'association des professeurs de comptabilité et de gestion.



Informations et conseils à l'usage des candidats aux épreuves du DSCG  
et, plus particulièrement des experts-comptables stagiaires  
non titulaires du DSCG.



ORDRE DES  
EXPERTS-COMPTABLES



Tél. +33 (0)1 44 15 60 00  
[www.experts-comptables.fr](http://www.experts-comptables.fr)

ISBN 978-2-35267-733-8



9 782352 677338